

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 20 avril 2016 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 20 april 2016 te 19u00

M. la Présidente, Gérardine Bastin :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais d'abord demander que l'on puisse voter sur l'urgence de deux points à mettre à l'ordre du jour du conseil communal, un en séance publique et l'autre à huis clos. Il s'agit des points 47 et 342. Ils revêtent un caractère urgent. Etes-vous d'accord pour qu'on les rajoute à l'ordre du jour ?

Oui, Monsieur Ikazban, vous avez la parole, je vous en prie.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, nous n'avons pas d'objection de principe à inscrire deux points à l'ordre du jour, même en urgence. Néanmoins, comme c'est en début de conseil communal qu'on fait l'ordre du jour, nous avons une demande à formuler parce que nous sommes vraiment mal à l'aise. Il y a un point à huis clos, le premier point à l'ordre du jour - je ne vais pas rentrer dans les détails - où l'on propose deux décisions dans une délibération. Et pour nous, c'est vraiment problématique. Le Collège a le droit de décider de donner un préavis à un locataire, cela fait partie de votre gestion au quotidien, mais la décision d'ester en justice contre une personne alors que la justice ne s'est pas encore prononcée nous met mal à l'aise - peut-être avez-vous des informations que nous n'avons pas, mais en tout cas, en ce qui nous concerne, nous estimons qu'il faudra attendre que la justice se prononce, au-delà des aspects psychologiques problématiques. Ce que nous vous demandons est de scinder ce point en deux parties, entre celle où vous voulez absolument donner un préavis à cette personne et celle où vous voulez aller en justice contre elle. Si vous acceptez notre demande, on s'arrêtera là et on en reparlera à ce moment-là, si vous ne l'acceptez pas, je vous préviens déjà qu'on n'acceptera pas de rester en huis clos et de vous donner le quorum - vous l'avez rarement - et même pour les autres points. C'est donc à vous de prendre une décision. Pour nous, c'est une décision importante. Vous, conseillers communaux, vous devez vous rendre compte que décider d'aller en justice contre quelqu'un alors qu'on n'a pas tous les éléments est quelque chose de grave. La fois dernière, lundi, on a pris une décision disciplinaire par rapport à une personne, et ça ne s'est pas fait à la légère, mais après une audition, après des rapports de 80 pages... Ici, nous refusons d'aller comme ça en justice. Nous vous demandons simplement pour le débat qui se fera à huis clos, de scinder le point en deux. C'est une demande simple que, en principe, vous ne devriez pas refuser. Mais si vous la refusez, je vous préviens, on ne va pas agir en traîtres, on quittera la séance et si vous n'avez pas le quorum, ce sera votre responsabilité.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban. Nous vous avons bien entendu mais vous savez, je le suppose, que le point ne concerne que le fait d'ester en justice, le reste sera bien sûr discuté à huis clos en tenant compte de vos arguments. Merci.

M. Ikazban :

... Vous gardez la même délibération... Il faut la retirer, il faut reporter le point alors, si c'est une erreur...

Mme la Présidente :

On en reparlera à huis clos.

M. Ikazban :

... Quand vous avez le quorum, vous êtes contents... Ici j'entends la Bourgmestre dire « tu peux partir ». J'en prends bonne note, grand respect pour l'opposition...

Mme la Présidente :

Oui, Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Si vous me permettez, pour compléter les propos de mon chef de groupe, Jamal Ikazban, je voudrais juste rappeler à cette aimable assemblée, que bien évidemment le pénal tient le civil en l'état, lorsqu'il y a un dossier où il y a à la fois des éléments pénaux et également des éléments d'ordre civil, il faut d'abord attendre une décision du pénal pour après se prononcer sur le civil. Voilà, pour votre information. Merci.

Mme la Présidente :

D'accord. Merci.

Alors, pour les deux points en urgence, vous êtes d'accord pour les prendre en compte ?

M. Ikazban :

... J'ai dit en commençant que nous allons approuver votre demande, parce que nous sommes constructifs. Nous ne sommes pas d'accord avec le point que vous avez évoqué, et bien que vous ne me suiviez pas et que j'aie entendu dire : « tu peux partir », nous continuons à être constructifs et acceptons à inscrire dans l'urgence ces deux points.

Le Conseil vote l'urgence, à l'unanimité, l'ajout des deux points ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance.

De Raad stemt de dringendheid eenparig voor de toevoeging van de twee punten die niet aan de dagorde van de zitting verschijnt.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban. Nous passons aux questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour, l'une de Monsieur Ikazban et l'autre de Monsieur Ait Jeddig.

Nous allons joindre les deux questions d'actualité et les deux interpellations puisqu'elles traitent toutes les quatre du football à Molenbeek.

Question d'actualité posée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative à l'Ecole des jeunes et à la convention entre le White-Star et la Commune. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de Jeugdschool en de overeenkomst tussen White-Star en de Gemeente.

Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à l'inquiétude des parents par rapport à l'Ecole des jeunes du White-Star. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de ongerustheid bij de ouders met betrekking tot de Jeugdschool van White-Star.

Département Services généraux et Démographie - Departement Algemene diensten en Démographie.

1. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à l'avenir du football à Molenbeek.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de toekomst van het voetbal in Molenbeek.

2. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, conseiller communal PS, relative à la résolution de la convention d'occupation du Stade Machtens par le White Star.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Achaoui, gemeenteraadslid PS, betreffende de ontbinding van de bezettingsovereenkomst van het Machtensstadium door White Star.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, effectivement j'avais déposé avec mon groupe une question d'actualité et vous avez cité aussi un autre conseiller qui avait également déposé une question, mais nous avons également à l'ordre du jour une interpellation que j'avais déposée sur le même sujet et que mon collègue Abdallah Achaoui avait aussi déposée. Je vous propose simplement qu'on associe l'ensemble en début de séance. Il est évident que dans ce cas-là, ce sont les trois personnes qui interpellent qui ont droit de réplique même si d'autres se joignent à la discussion.

Mme la Présidente :

C'est une excellente position, Monsieur Ikazban, je vous en remercie. Y a-t-il des conseillers qui veulent se joindre à ces questions d'actualité sur le football ?

Je note les noms des conseillers Rahali, Rekik, Tamditi et Papadiz... Très bien, apparemment tout le monde veut se joindre à la discussion... Je vais simplement demander aux enfants qui sont là-bas tout au bout, de bien faire attention de ne pas tomber ! Merci.

Vous pouvez y aller, Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, je sais que l'exercice est périlleux pour vous ce soir. On a effectivement déposé une question d'actualité et on a aussi une interpellation, et je vais joindre l'ensemble. Mon collègue De Block se demandait pourquoi. Il peut se poser la question puisqu'il y a dans la salle des gens du RWDM, des parents inquiets du White Star ainsi que des syndicats. Donc, il pourrait légitimement se demander pourquoi...

(Sifflements dans la salle - Gefluit in de zaal)

Mme la Présidente :

Non, s'il vous plait !

M. Ikazban :

... Donc, même si les syndicats ont des sifflets, on va parler de football. Je pense justement que dans cette affaire qui nous occupe et qui est triste, on a manqué d'arbitre. Et nous voulons ce soir revenir sur l'historique de ce qui s'est passé cette dernière année par rapport à ce dossier football, par rapport aux mauvaises décisions et aux mauvais choix qui ont entraîné des conséquences dommageables. Je constate simplement que les gens qui sont ici présents ce soir - et je les en remercie - ont tous un point commun. Ils sont tous de Molenbeek, nous aussi; ils aiment Molenbeek - je le suppose en tous cas - et ils sont fâchés et dégoûtés, et tout le monde en a marre de cette situation; cela fait plus d'un an qu'on n'a pas de solution, plus d'un an qu'on patauge, qu'on se parle par communiqués de presse interposés, par décisions de justice. Tout ça évidemment ne facilite pas un accord, une bonne entente et une bonne compréhension. Et ce soir, on voulait justement revenir sur ces éléments pour savoir ce qui a fait qu'on soit aujourd'hui dans cette situation. Je pense que c'est la majorité dans son ensemble qui en est responsable, et certainement certains membres de ce Collège. On est dans cette situation parce que beaucoup d'erreurs ont été commises, on l'a dit depuis le départ dans l'opposition, que ce soit en parlant de la convention pour 9 ans sans réfléchir peut-être à une convention tripartite qui aurait facilité une cohabitation. C'est tout le contraire qui est arrivé. On est intervenu lorsqu'il s'est agi de votre décision de liquider l'asbl des Jeunes, l'erreur la plus grave. En tout cas, autour de ça, il y a des éléments et des personnes qui auraient pu contribuer, je pense, à une solution, ce qui n'est pas le cas. Je dirais même que ce qui me dégoûte - parce que je suis vraiment dégoûté - c'est qu'on a créé un conflit RWDM-White Star qui n'a pas lieu d'être. Chacun a ses intérêts, les parents, quelle que soit leur couleur, veulent une chose, l'intérêt de leurs enfants, qu'ils soient bien encadrés, avec des entraînements bien suivis qui ont lieu à heure et à temps, une école des jeunes où ils peuvent s'épanouir. Et il y a de la place pour 10 écoles de jeunes dans cette commune. L'heure n'est plus à la discussion, à de la musculation, à celui qui veut montrer qu'il est le plus gentil avec le RWDM ou avec le White Star. On en a marre de ça, nous voulons un Collège qui prenne des décisions, qui trouve des solutions. Quand on dirige une commune, on doit trouver des solutions aux problèmes et non les laisser pourrir et envenimer la situation. J'ai l'impression que dans ce dossier on a vraiment créé des problèmes supplémentaires. Je voudrais simplement demander aux acteurs principaux de ce dossier et à la Bourgmestre qui a une responsabilité en tant que maïeure et qui, d'après ce que j'ai entendu, souhaite arriver à une solution qui permette à chacun de s'y retrouver, ce qu'elle a fait et ce que l'Echevin des Sports a aussi fait finalement, parce que, moi, j'ai été échevin des Sports pendant douze ans, et je peux vous dire que dès qu'il y avait quelque qui clochait, dès qu'il y avait une douche qui ne fonctionnait plus, on venait se plaindre chez moi, ce qui était parfois injuste, mais j'essayais de réagir et de répondre aux doléances. Ici, je n'ai pas l'impression que tout le monde tire dans le même sens. J'ai encore assisté vendredi dernier à une réunion en présence d'autres membres du Collège, où on sentait bien qu'il y avait des informations qui étaient tantôt vraies, tantôt fausses... Au final, ce qui est triste est que j'ai vraiment l'impression qu'on a créé un conflit RWDM-White Star qui n'a pas lieu d'être et, pour utiliser une expression d'une psychologue, une maman présente ce jour-là - je ne sais pas si elle est présente aujourd'hui - je dirais que dans ce couple, il y avait trop de personnes dès le départ. Et quand vous avez trop de personnes, il y a des problèmes de communication, des problèmes de cohérence. Et je pense, Madame la Bourgmestre, que vous êtes face à un dossier où dès le départ, il y avait trop d'intervenants ou pas assez qui tirent dans la même direction. Je voudrais donc que

vous nous expliquiez comment on en est arrivé là et qu'allez-vous faire demain pour essayer de trouver une solution et je rappelle - je terminerai là-dessus - que si nous sommes dans cette situation aujourd'hui qui dure depuis plus d'un an, c'est que certains d'entre vous en ont la responsabilité et que nous, l'opposition, même si on n'est pas au pouvoir, on vous a toujours tendu la main et toujours proposé nos services pour vous aider à trouver des solutions, puisqu'apparemment, vous n'arrivez pas à le faire, et ce n'est pas moi qui le dit, la présence des gens ici ce soir le prouve. Et j'espère que ce soir, j'aurai des réponses et pas de polémique inutile ou de la musculation.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban. Je pense que vous avez fait une excellente synthèse des questions que nous nous posons tous et on comprend fort bien que les parents sont demandeurs de réponses.

Je passe la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Madame la Présidente, je ne vais pas répéter ce que mon collègue Jamal a mis en évidence, mais à mon tour, j'aimerais souligner avec force que la décision que vous avez prise unilatéralement, sans concertation préalable des conseillers communaux - et là je parle des conseillers aussi bien de l'opposition que de la majorité -, sans débat, ni sections réunies, est tout simplement inacceptable à mes yeux et ce, pour deux raisons principales. La première est que cette décision a divisé le Collège et créé une désinformation, une ambiguïté qui n'est pas permise dans le cadre de la gestion d'une commune. En effet, alors que le sujet est crucial et complexe pour notre commune, des corps se sont formés, chacun faisant valoir son intérêt personnel aux dépens de l'intérêt général et de celui de notre jeunesse. Deuxième raison principale, cette décision a privé les mandataires du conseil communal que nous sommes aujourd'hui, d'un débat démocratique qui, vu le contexte difficile, a évidemment toute son importance. Ceci est doublement regrettable puisque, nous, opposition et majorité confondues, avons activement participé - et anticipé - les nombreux débats qui portaient sur la convention d'occupation accordée au White Star, ainsi que sur la question importante portant sur la renaissance et la cohabitation du RWDM que nous avons soutenues.

Pour ces deux raisons principales, je pense que, vu l'importance du dossier, il aurait fallu, dans un esprit démocratique, mener les débats de cette manière-là. Ceci est également regrettable, car vu les désaccords au sein du Collège, il aurait fallu tout simplement privilégier la concertation, élargir davantage le débat pour permettre une analyse bien plus objective tenant compte de tous les paramètres que certains membres du Collège ignorent ou ne veulent pas mettre en évidence. Au-delà de certaines considérations, que les membres du Collège sachent que la décision qu'ils ont prise est lourde de conséquences et votre responsabilité dans ce dossier est grande. Il va falloir apporter des réponses claires aux centaines de parents et joueurs qui, du jour au lendemain, se voient priver d'une activité sportive qu'ils vivent avec passion dans leur commune. Une situation invivable, car beaucoup ne pourront trouver un club capable de répondre à leur ambition, car ambition il y a pour certains. La pratique du football représente pour les jeunes et les parents bien plus qu'un sport. Il s'agit d'un projet de vie. La réduire à une simple activité de pleine de jeux ou une activité occupationnelle, c'est faire preuve d'ignorance et d'incompétence. Déjà en juin

2015, mon interpellation portait sur les conséquences et les risques d'un tel scénario. Certains, entre temps, ont tout fait pour miner le terrain - et là je rejoins mon ami Jamal - et tout fait pour casser, plutôt que de construire, parce qu'on était plutôt dans une phase de construction que de démolition et ce, alors que le principe de la cohabitation entre les deux clubs était accepté et entériné.

Monsieur l'Echevin des Sports, puisque vous êtes compétent bien évidemment de cette tâche lourde, je pense en toute humilité que vous avez failli à votre mission et votre responsabilité est bien plus grande dans ce dossier. Il est facile aujourd'hui de dire aux parents « j'ai voté contre l'annulation de la convention », pour avoir bonne conscience et que les grands responsables - excusez-moi du terme - de ce merdier aujourd'hui, ce sont la Bourgmestre, l'Echevine Turine et surtout le ...diable de Majoros ! Répéter que le RWDM est un club raciste n'est pas dans la volonté d'apaiser les choses, même si certains malades ont fait preuve d'imbécillité. Votre attitude tout au long de ce chapitre malheureux a été maladroite et contre-productive, loin d'apaiser les tensions. Le but n'est pas seulement de se positionner différemment, mais il aurait fallu mettre toute l'énergie nécessaire en tant que responsable des sports de notre commune pour expliquer, convaincre et, surtout, faire preuve de sagesse tout le long de ce dossier, apporter de la sérénité - parce qu'on en avait besoin - plutôt que de la rancune. Le mépris et le manque de courage politique ne créent que désarroi et désastre.

Alors, j'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs, que la compétence d'un homme politique ne se mesure pas aux stratégies de diabolisation, mais plutôt à la capacité de mener des actions qui ont comme objectif l'intérêt collectif, l'intérêt de la population, plutôt que l'intérêt personnel. Dans le défi qui nous préoccupe aujourd'hui, seul le calcul à des fins électorales était privilégié, les Blancs d'un côté, les petits jeunes Marocains d'origine, de l'autre, ceci est inhumain ! Savez-vous que l'existence d'un club élite au sein de notre commune, une commune qui a été tellement souillée ces derniers temps, est avant tout une aubaine avec des répercussions positives et des possibilités énormes dans différents domaines que vous semblez négliger ? Alors, le départ de celui-ci aura inévitablement des conséquences irréversibles, tant sur le plan sportif que sur le plan social, financier et économique pour notre commune, déjà sous tutelle. On ne cesse de préconiser le vivre ensemble. Encore faut-il le vouloir et mettre tout en œuvre pour renforcer cet axe et ce, malgré les tensions et difficultés rencontrées. Savez-vous que le sport favorise la cohésion sociale ? Vous ne l'avez pas oublié, j'espère. A mes yeux, vous êtes tout simplement, je dirais, insoucieux, inconscient. On a entendu parler de plan A, de plan B, par-ci, par-là. Ce sont 600 jeunes qui partiront à cause d'une décision maladroite, car ce ne sont pas les manquements qui ont été soulevés par vos soins et contestés évidemment par le White Star qui doivent avoir plus d'importance que les jeunes et leurs projets sportifs, au niveau de la balance, ça ne doit pas peser. Pourquoi ne pas avoir privilégié le volet juridique pour faire valoir les droits de la Commune avant l'annulation de la convention ? Soyons sérieux, je dirais que l'heure est à la sagesse et à l'humilité, faites un instant abstraction de vos différends, cessons les échanges nuisibles par le biais de la presse, soyons unis face à ce drame qui s'annonce terrible pour notre jeunesse. Certes, la Commune affirme avoir tendu une dernière main aux deux acteurs. Il ne s'agit pas de jeter la balle dans l'autre camp et d'attendre une décision ou une réaction. Il faut de la responsabilité Mesdames, Messieurs, de la gestion. Et jusqu'à preuve du contraire, c'est la Commune qui organise, qui décide, qui impose, qui dicte. Les deux acteurs concernés sont disposés à trouver une solution. La Commune a la responsabilité de dessiner les contours qui s'imposent et permettre aux deux clubs d'évoluer sereinement dans notre commune selon des règles claires et précises. Alors, Monsieur l'Echevin, je vous aime beaucoup, vous êtes un spécialiste des coups bas dans la pratique du karaté, comment comptez-vous en tant qu'Echevin des Sports et premier Echevin - ne me dites pas, s'il vous plait, « ce n'est pas moi, c'est la Bourgmestre, c'est elle qui a pris cette affaire en main et m'a destitué de ma compétence d'Echevin des Sports » -

faire pour résoudre cette équation à multiples inconnues ? La jeunesse marocaine ? Le RWDM, pourquoi pas ? Madame la Bourgmestre, vous faites quoi finalement des 260 jeunes en Elite, sans parler des régionaux ? D'un côté, vous semblez donner de l'espoir à certains dirigeants et, de l'autre, vous sacrifiez notre jeunesse plongée dans l'inquiétude, l'incertitude. Savez-vous qu'il y a des échéances importantes, et chaque minute qui passe compte pour ces jeunes. Alors, de grâce - je conclus -, nous ne nous sommes pas battus pour la renaissance du RWDM qui la méritait, ne soyons pas passifs et insouciant, inconscients face à la mort d'un club Elite qui reste une chance inouïe pour une grande partie de notre jeunesse et notre commune de Molenbeek qui en a grandement besoin.

Merci pour votre écoute.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Pour garder la sérénité des débats, je demanderais que la salle réagisse le moins possible, s'il vous plaît.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme :

M. Van Damme :

Dank U wel Mevrouw de Voorzitter. Ik ga mijn tussenkomst in het frans doen omdat ik vrees dat anders een groot deel van de zaal ze niet zal kunnen volgen.

Je vais poursuivre en français. Je vais être très simple, beaucoup a été déjà dit par mes collègues. Je prends toujours l'exemple de la ville de Bruges, où deux grands clubs, le Cercle et le Club, se partagent la même infrastructure, deux grandes équipes qui ont un palmarès important et qui partagent sans trop de problèmes un même stade, une même infrastructure. La question de base qui me préoccupe depuis le début, et qui revient sous différentes formes, est de savoir pourquoi cela n'est pas possible à Molenbeek, pourquoi le Collège et la majorité et les conseillers de la majorité, pas nous l'opposition, ont décidé d'accorder l'exclusivité à un seul club et décidé de dissoudre une association de jeunes qui fonctionnait très bien, une asbl gérée par la Commune et qui allait bien. Pourquoi on se retrouve après une année, une énième fois, plutôt que d'être sur une terrasse pour discuter au conseil communal de quelque chose qui paraît très simple pour quelqu'un qui n'est pas un expert, pourquoi ne se partage-t-on pas un même stade ? Je ne vois qu'une seule raison : on a décidé au sein du Collège d'exporter une tension entre un Echevin des Sports et une Bourgmestre vers un conflit entre deux clubs. Or, ce n'est pas un conflit entre clubs, c'est un conflit interne au Collège, un conflit entre vous. Et c'est parce que vous vous bagarrez, entre vous, que nous tous, nous retrouvons dans la merde. C'est ça la réalité aujourd'hui.

(Applaudissements - Applaus)

Donc, et j'en termine, il n'y a qu'une seule solution à ce problème, c'est que vous vous mettiez d'accord pour faire ce qui est bien, partager le stade et donner la chance à tous les Molenbeekois qui ont besoin de deux clubs qui s'entendent. C'est vous qui l'avez causé, c'est vous qui devez résoudre le problème, mettez-vous d'accord !

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Je pense qu'on a bien entendu votre interpellation, Monsieur Van Damme, merci beaucoup.

Je passe la parole à Monsieur Ait Jeddig qui, je crois, est arrivé en retard, mais qui avait quelque chose à dire en matière de question d'actualité. Vous désirez prendre la parole, Monsieur Ait Jeddig ? Je vous écoute.

M. Ait Jeddig :

Merci, en début de semaine dernière, nous avons appris la résiliation de la convention d'occupation du stade Edmond Machtens entre la Commune et le White Star, et ceci sans passer par le Conseil communal. Pour moi, c'est tout simplement inacceptable. On ne peut pas contourner de cette manière la discussion avec les représentants de cette commune, d'autant plus que de nombreuses familles sont concernées par les conséquences dramatiques qu'une telle décision unilatérale peut avoir sur l'avenir sportif et social de leurs enfants. Nous avons par ailleurs appris ce samedi que la Commune, par son pouvoir exécutif, le Collège, appelle les représentants du White Star à discuter en vue d'une signature d'une nouvelle convention tripartite. Sans entrer, en l'état actuel des choses, dans la polémique, ce n'est pas mon but, j'ai deux ou trois questions simples. Primo, par rapport à la résiliation d'occupation entre le White Star et la Commune, quels en sont les éléments de motivation ? Pourquoi avoir choisi ce moment-ci, alors que le club attendait une réponse pour la licence qui lui permettrait d'évoluer en D1 et D1 B, en division professionnelle l'an prochain ? Y a-t-il une volonté réelle de la Commune de remettre les deux clubs autour de la table de négociation, sachant aussi que l'autorisation d'occupation du stade par le RWDM pour ses rencontres prend bientôt fin ? Deuxio, par rapport à l'Ecole des Jeunes et la future convention tripartite, dans la convention d'occupation qui vient d'être résiliée, une des conditions de résiliation était que le White Star avait l'obligation de se charger de l'Ecole des Jeunes. Or, j'ai constaté que le White Star éprouvait des difficultés à assurer la charge de l'Ecole des Jeunes, ce qui a pour conséquence de susciter de nombreuses inquiétudes parmi les jeunes qui fréquentent l'école, ainsi que parmi leurs familles. D'ailleurs, de nombreux coaches travaillent quasi bénévolement. Une autre conséquence est que, dans ce désarroi, de nombreuses familles courent chercher d'autres clubs de la région, et en dehors de la région, pour trouver une place plus stable pour leurs enfants, ce qui est compliqué pour les déplacements, alors qu'ils ont un club de D1 B près de chez eux. C'est tout simplement inquiétant et interpellant. Vu l'importance reconnue du rôle du sport et du sport d'équipe en général dans l'intégration sociale, sachant également l'excellent outil de prévention de la violence et de l'extrémisme que constitue l'activité sportive, étant donné aussi les résultats de nombreuses recherches soulignant l'intérêt de la pratique du sport dans l'évolution cognitive de l'enfant, pourrais-je obtenir la promesse de nos autorités communales d'écrire dans la future convention tripartite - si ça s'arrange entre les deux clubs - que la Commune prendra en charge en tout ou partie la formation des jeunes fréquentant l'Ecole des Jeunes, mis à part la responsabilité et la répartition des charges de chacun des auteurs de la future convention. C'est ce que j'avais à dire, merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

En tant que conseiller communal, je pense que le plus important est de voir ça dans sa globalité. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que, comme l'ont dit certains, si on n'arrive

pas à un terrain d'entente, à trouver une solution, on va avoir un énorme gâchis. Dans ce dossier, il y a eu beaucoup d'erreurs, notamment dans la communication, mais je pense qu'il faut croire en la bonne volonté et la responsabilité des personnes qui ont été élues. Et je pense, au vu des interventions de mes collègues, qu'il y a effectivement une responsabilité au sein du Collège et qu'aujourd'hui, on ne doit pas parler de conflit, comme j'ai entendu Monsieur Ait Jeddig le dire. Non, chaque club a ses propres ambitions et je n'ai pas entendu une partie ou l'autre exprimer un refus de collaborer ou de négocier. Ce qui est important aujourd'hui, c'est qu'il y ait une issue, une solution, et on l'a dit, du point de vue de l'opposition, on ne doit pas se précipiter vers la fin de l'Ecole des Jeunes que j'ai connue. Je sais ce qu'elle représente, tant du point de vue social que de la formation, car elle a eu énormément de bons résultats pendant de longues années. Des faillites, j'en ai connues, celle du RWDM, celle du FC Brussels et j'étais à la place de ces jeunes qui ont vécu ces moments difficiles et mes parents ont vécu aussi cela. Aujourd'hui, ce n'est pas terminé et c'est important que ce débat ait lieu au conseil communal, je comprends qu'on puisse se demander comment on prend des décisions sans que l'on soit informé. Les questions sont claires, pertinentes. Je pense que le Collège va nous répondre et voir ce qu'on peut encore faire. On peut appeler ça une main tendue ou une porte entrouverte, mais en tout cas, un dialogue doit s'instaurer entre la Commune et le White Star, et j'en appelle pas seulement aux responsables communaux, mais aussi à ceux du club, pour qu'ils se mettent à table et trouvent une solution ensemble. Je pense que vous devez tous savoir, tous partis confondus, que le débat n'est pas de savoir s'il faut deux ou trois écoles de football, il y a de la place, comme l'ont dit Messieurs Achaoui et Ikazban, pour le football à Molenbeek. Il faut travailler dans l'intérêt général et être objectif dans chaque cas de figure. Le but est maintenant d'atterrir et de trouver une solution pour nos enfants, mais surtout ne tombons pas dans les oppositions, il n'y a pas de problème avec le RWDM ou avec le White Star, il faut maintenant avancer, il y a encore du temps pour le faire. Atterrissons, voilà mon message ce soir.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'occupation du stade Edmond Machtens est devenue une saga qui dure depuis maintenant un an, avec de multiples péripéties, des coups d'éclat, des déclarations parfois incendiaires, des manifestations au Conseil communal, des décisions de justice aussi, pour en arriver aujourd'hui à la situation actuelle. Durant toute cette période, la Bourgmestre Françoise Schepmans a tenu un discours clair depuis le début. Oui, il faut une cohabitation entre le White Star et le RWDM, oui, les jeunes doivent pouvoir jouer dans ce stade. Si tous les gens autour de la table aujourd'hui avaient la même détermination, je suis sûr qu'on aurait eu une solution. Ce n'est pas la peine de refaire le passé, ce dossier n'a que trop causé de tracas à la Commune, il faut aller de l'avant et en revenir au bon sens, la cohabitation est une solution. J'ai entendu dire que la Bourgmestre et le Collège ont proposé une convention tripartite. Je crois que cela résoudra vraiment tous les différends et chaque occupant, en fonction de ses besoins, trouvera toute sa place au Machtens. Ce serait formidable pour Molenbeek d'avoir une équipe en D1 et surtout une bonne école de formation. Et c'est formidable de voir le RWDM faire revivre le stade, y mettre de l'ambiance comme du temps jadis...

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

...On a dit sur le stade, pas dans la salle...

M. Papadiz :

... La cohabitation et la main tendue de la Commune doivent être prises en considération, si on veut enfin bloquer ce dossier. Merci.

Mme la Présidente :

Je passe la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Dank U wel Mevrouw de Voorzitter. Ik ga het ook in het Frans doen want de meeste mensen die hier vanavond aanwezig zijn, zijn franstalig.

Ce que je retiens de tous ces incidents est que 650 jeunes se retrouvent à la rue, c'est navrant, 650 enfants livrés à eux-mêmes et, probablement, la proie de bourreaux et de recruteurs qui guettent. Et à côté de cela, des parents frustrés. Et ce qui est désolant dans ce débat c'est qu'on ne parle que de deux clubs, du Collège et de leur différend, jamais des enfants et de leurs parents. J'ai l'impression qu'on utilise ce différend à des buts électoraux - je vois El Khannouss qui sourit - aux dépens des jeunes, ceci est intolérable. On vit une situation difficile, avec même des ministres qui nous insultent et nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord ! C'est vraiment très grave. Après le 13 novembre, on est dans le sentiment, le 22 mars c'est les sentiments et aujourd'hui on a 650 jeunes dans la rue; ce ne sont pas des sentiments, c'est la réalité. Il faut qu'on arrête les rivalités politiques et qu'on trouve une solution pour que les deux clubs puissent cohabiter et, surtout, que tous les jeunes puissent aller dans le club de leur choix.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

En entendant les premières interventions, j'ai l'impression qu'on essaye de ménager la chèvre et le chou, de plaire à tout le monde, de faire porter le chapeau aux politiques qui sont là, politiques qui sont les premiers concernés. Je vous l'assure, vous avez ici la personne qui connaît le mieux ce dossier. Je connais le dossier sur le bout des doigts. Je vous dis que les membres de ce Collège, les membres de ce Conseil, majorité comme opposition, ont tout fait pour trouver une solution avec les dirigeants du White Star, c'est la pure vérité, que voulez-vous qu'on fasse devant cet individu ? Qu'on baisse le pantalon ? J'ai entendu ...

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

Mme la Présidente :

Du calme, s'il vous plaît dans la salle !

M. Lakhloufi :

Laissez-moi continuer... Qu'est-ce-que vous voulez qu'on fasse ?

Mme la Présidente :

Silence dans la salle, ou je fais évacuer ...

M. Lakhloufi :

... Je n'ai rien dit d'insultant. Je vous le dis avec respect, pour les parents qui sont ici. Et si j'ai blessé des personnes, ce n'était pas mon intention, ce n'était pas vous qui étiez visés, mais les dirigeants de ce club qui vous instrumentalisent à des fins financières, ce n'est pas vous qui êtes visés...

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

Mme la Présidente :

Je demande le silence, s'il vous plaît ! Chacun a le droit de s'exprimer dans le calme et vous avez le droit aussi de rester calmes pour écouter, et vous avez le devoir de le faire ! Je demande donc que l'on se taise, merci. Continuez, Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je m'attendais à ce que la pression se fasse ici au Conseil communal, c'est normal. Mais les membres de ce Collège ont essayé toutes les solutions possibles avec Bico pour trouver un consensus. On ne l'a jamais trouvé. Cette pression, j'aimerais que vous la fassiez en tant que parents sur les responsables et dirigeants de votre propre club en expliquant à Monsieur Bico ce que veut le RWDM. Et je vous dis que ce qu'il veut, c'est simplement pouvoir jouer à domicile et participer - et il est prêt pour cela - aux frais d'entretien.

Cette pression-là, vous devriez l'exercer sur les dirigeants du club qui, aujourd'hui, je vous l'assure et je vous le dis en toute amitié, vous instrumentalisent pour leurs intérêts personnels. Monsieur Bico peut partir demain avec son équipe Première et trouver un autre stade, il peut même laisser son école des jeunes ici à Molenbeek. Il peut permettre à son école des jeunes d'utiliser le matricule du White Star et aller jouer ailleurs...

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

... Pourquoi ne le fait-il pas, si ça le gêne de rester dans ce stade ?

Mme la Présidente :

Monsieur Lakhloufi, vous devez parler aux conseillers !

M. Lakhloufi :

Monsieur Bico a les cartes en main, c'est la seule personne qui peut trouver la solution à ce problème. Nous, on décide en tout cas de rompre la convention, ça suffit

comme ça. Franchement, il faut qu'on arrête le mélodrame, j'ai l'impression qu'on ferme une usine ou une université... Mon rêve est de voir les parents préoccupés par l'avenir footballistique de leurs enfants de venir manifester face à ces écoles poubelles... C'est honteux...

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

Mme la Présidente :

Monsieur Lakhroufi, vous avez dit ce que vous aviez à dire et le cinéma est terminé. Je passe la parole à l'orateur suivant, Monsieur De Block, vous avez la parole.

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

Mme la Présidente :

Silence dans la salle et parmi les conseillers ! S'il vous plaît, les conseillers n'ont pas terminé de prendre la parole. Je veux qu'on puisse entendre tous ceux qui désirent le faire. Et on se tait !

M. De Block :

En fait, le dossier a mal commencé dès le départ, du fait des illusions et attentes irréalistes qu'on a données à un club, on a donné l'illusion qu'on allait signer une convention quasi unique. Le rôle du conseil communal était de préserver l'intérêt public, de permettre à différentes initiatives de cohabiter dans un stade payé avec des moyens publics et de permettre à plus de pratiquants, hommes et femmes, de pouvoir vivre leur sport comme ils l'entendent. Je pense qu'il y a un désaccord parmi les membres du Collège qui, malheureusement, a été tranché trop tard et qu'on a laissé la situation s'envenimer. Maintenant, vous payez les pots cassés, car ç'aurait dû être clair dès le départ. Clair sur le fait que c'est la Commune qui est propriétaire des lieux. Les deux clubs ont leurs propres intérêts et veulent chacun la meilleure chose. Il faut donc que la Commune prenne ses responsabilités et tienne les rênes en main. Certains se sont sentis bien sûr lésés quand les promesses n'ont pas été tenues.

J'avais dit tout au début qu'une institution comme l'école de centaines de jeunes ne peut pas être à la merci d'acteurs privés et doit être gérée par le secteur public pour éviter les aléas du sport géré à des fins purement commerciales et considéré comme un business au plus haut niveau. Les parents et les enfants sont ainsi pris en otage par ce conflit. On avait interpellé à l'époque pour demander pourquoi on n'a pu préserver l'asbl. Maintenant c'est trop tard. Mais j'espère que la Commune pourra tirer les enseignements de cet épisode et corriger le tir pour que les enfants puissent continuer à vivre ce sport longtemps.

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Merci, je ne reviens pas sur le côté technique du dossier. Cette intervention malheureuse d'un membre du public est émotionnelle, humaine. Tout le monde doit aller dans le même sens au niveau du conseil communal, c'est-à-dire favoriser une cohabitation

entre les deux clubs. Notre commune a souffert dernièrement et je pense qu'on doit tous, élus, sportifs et citoyens, travailler pour donner une image positive de notre commune et favoriser le vivre ensemble et la cohabitation. On doit tendre vers ça pour pouvoir redorer l'image de notre commune, construire des ponts entre les gens et faire en sorte que vive le sport.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Madame El Belghiti pour cette intervention constructive.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Madame la Bourgmestre, l'autorité et le pouvoir vous sont confiés par le peuple. Vous êtes l'autorité, vous êtes le pouvoir et la tête de la Commune. A moins que vous soyez sourde, muette ou aveugle, vous avez constaté que la population est mécontente et déçue. Par rapport à cette triste saga qui met en péril l'Ecole des jeunes, nous vous demandons une ultime fois de faire preuve d'autorité et de responsabilité pour une solution dans l'intérêt de tous. Nous observons depuis des mois votre petit jeu de bac à sable, « ce n'est pas moi, c'est lui, ce n'est pas moi, c'est l'autre, je le jure ». Vos incohérences et vos divisions ne doivent pas affecter le bien-être de la population qui mérite un minimum de respect. Vos divisions et votre manque de courage conduisent la commune au chaos. Aujourd'hui, nous mesurons l'ampleur de votre incompetence et, surtout, de votre amateurisme dans la gestion de ce dossier. De grâce, nous vous demandons de faire preuve de responsabilité. Aujourd'hui, l'ensemble de la population est miné plus que jamais par une actualité pénible qui laissera des cicatrices profondes dans le cœur et l'esprit de tous les Molenbeekois. Dites-moi comment, dans le contexte que nous connaissons tous, vous pouvez laisser tomber 600 jeunes. Il s'agit de 600 jeunes et familles concernés par ce triste spectacle. Qu'avez-vous à leur offrir, la rue ?

Je vous épargnerai ce soir le listing de l'ensemble de vos incohérences et manquements, particulièrement en matière de politique jeunesse. Mais aujourd'hui, trop, c'est trop, te veel is te veel, nous vous demandons, s'il vous plaît, un minimum de respect à l'égard des familles et surtout des parties concernées par ce dossier. Nous vous demandons sans délai - je dis bien sans délai - de faire preuve de responsabilité et de raison, de tout faire pour sauver cette Ecole des jeunes, sans délai. Je vous épargnerai les détails de ce qui se passe sur le terrain et dans la rue. Tout est question de volonté politique, vous vouliez le pouvoir et vous l'avez. Vous gouvernez à Molenbeek. Il y a une solution, et vous le savez. Mais, s'il vous plaît, faites preuve de courage et de responsabilité. N'oubliez pas que c'est grâce à la population que vous êtes assise sur ce siège de la gouvernance...

(Applaudissements - Applaus)

... Dans l'intérêt de toute la famille molenbeekoise, quels que soient les quartiers et quel que soit leur profil social, priorité aux Molenbeekois et à sa jeunesse !

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, depuis le début de la législature, on connaît malheureusement des difficultés liées à la gestion des différents clubs de foot, avec la disparition du Brussels d'abord, puis avec ce qui se passe aujourd'hui. Et dans les deux cas il y a malheureusement des familles qui en sont victimes. C'est clair que ce que nous souhaitons, c'est de trouver une solution pour assurer la cohabitation entre le White Star et le RWDM et pour que l'Ecole de jeunes soit préservée, le sport étant un véritable outil d'émancipation pour les jeunes. Je pense qu'une solution est encore possible, encore faut-il que l'ensemble des responsables, qu'ils soient politiques ou des clubs sportifs, puissent avoir cette conscience morale pour l'avenir des jeunes et que les intérêts ne soient pas que financiers.

Merci beaucoup.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Madame Tamditi.

Avant d'entendre les réponses des membres du Collège, je voudrais demander s'il y a bien des parents qui pourraient aller jeter un coup d'œil derrière pour voir les enfants. Je ne voudrais pas qu'il y ait quelque chose qui se passe, vous pouvez leur proposer de venir s'asseoir ici et d'écouter les réponses des Echevins, ce serait peut-être intéressant pour eux. Je trouve que c'est un peu dangereux de les laisser tous seuls, merci

(Applaudissements - Applaus)

Allez les enfants, venez vous asseoir ici devant, comme ça vous allez entendre ce qui se dit sur l'Ecole des jeunes.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Bonsoir à tous, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de nous saluer en début de séance. Pour ma part, je ne vais pas faire l'historique de tout le dossier qui n'a que trop duré. Ce dossier du stade Edmond Machtens a occupé beaucoup de nos soirées, de nos réunions du conseil communal ces derniers mois. Je rappelle que le stade Edmond Machtens est une propriété communale. Il n'appartient pas aux clubs, mais aux citoyens de Molenbeek et plus particulièrement à sa jeunesse. Que les choses soient claires là-dessus, l'unique maître des lieux est la Commune. Vous savez tous pourquoi nous avons signé avec le White Star une convention de 9 ans. Les objectifs étaient à la fois la prise en charge des infrastructures du Machtens et le développement d'une école de formation de qualité pour les jeunes joueurs de football. Tous ces éléments étaient contenus dans la convention et connus des parties. De même qu'en signant cette convention, le White Star savait que le RWDM pouvait aussi développer des activités sportives sans préjudice pour le White Star. Ma volonté comme celle de la majorité et, je pense, comme celle de tous les membres de cette assemblée, a toujours été d'aboutir à une cohabitation consentie et négociée. Je peux vous dire - et certains d'entre vous le savent bien - que j'ai passé des heures, des soirées pour tenter de mettre à la même table les différents interlocuteurs. La concertation a toujours été notre objectif. Toutefois, la patience des autorités communales qui doivent prendre en compte

évidemment l'intérêt général a atteint ses limites. A défaut de solution, nous avons pris nos responsabilités et provoqué la résolution, parce que nous n'avions pas d'autre choix. Mais nous avons privilégié depuis le début la cohabitation. Cette cohabitation, nous y avons travaillé; d'ailleurs elle a été confirmée par deux décisions judiciaires. Je pense que c'est vraiment important de le souligner.

En effet, la justice a consacré ce principe, tant dans une ordonnance en référé, que dans une juridiction d'appel. Donc, les faits ont démontré cette année que cette cohabitation, qui a été rendue parfois chaotique, était tout à fait possible tant sur le plan logistique que sportif. Le White Star, dans cette cohabitation, n'a certainement pas été pénalisé sportivement. De même - et nous les en félicitons -, les équipes de jeunes ont maintenu leur niveau de performance et continué leurs activités dans des conditions normales. Nous sommes convaincus que la répartition des frais, charges et responsabilités, aurait aisément été solutionnée dans le cadre d'une négociation sereine. Négociation que nous avons appelée de nos vœux dans le cadre d'une convention prévoyant un occupant principal, le White Star, et un occupant secondaire, le RWDM. Et nous avons cette volonté de les faire travailler ensemble. Nous avons multiplié les démarches et les propositions.

La Commune a scrupuleusement respecté tous ses engagements. Mais à partir du moment où elle a constaté qu'il y avait des manquements par rapport à des obligations qui étaient contenues dans la convention, le Collège a décidé de procéder à la résolution de cette convention. Malgré ce contentieux, nous proposons une sortie de crise qui peut être bénéfique à tous. Nous souhaitons, nous voulons une convention qui garantisse la continuité des activités des clubs et qui soit respectueuse des ambitions et de l'identité de chacun. Je le répète, la principale préoccupation de la Commune est, et reste, de répondre aux questions des parents, des jeunes de l'Ecole de football, en donnant justement cette ultime possibilité de trouver un terrain d'entente pour une occupation partagée au stade Edmond Machtens. Dans ce dossier, dès le départ, la Commune a toujours eu une attitude conséquente. Aujourd'hui, le souhait est partagé quand on entend les interventions qui étaient pour la plupart tout à fait constructives, et je remercie les membres de cette assemblée, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, pour être intervenus en réitérant leur volonté de trouver une solution de cohabitation pour les deux clubs au stade Edmond Machtens, chacun dans son rôle, et de se tourner avec détermination vers l'avenir. Vous savez, on l'a dit, la convention aujourd'hui avec le White Star a été résiliée. Quant au RWDM, cette convention doit se terminer à la fin de cette saison.

Nous ouvrons donc la porte aux négociations entre les deux clubs, négociations que nous ne voulons pas sans balises. Nous avons fourni une convention d'occupation tripartite qui doit servir de base pour ces discussions. Et maintenant, aux deux clubs de s'entendre, et nous avons entendu d'ailleurs que c'était le souhait des deux clubs. A un certain moment, il a été dit que, finalement, les clubs se parlent. D'ailleurs, ce soir, il y a des représentants tant du White Star que du RWDM. Eh bien, Messieurs, allez-y ! Parlez-vous, c'est essentiel. Vous avez jusqu'au 24 avril pour trouver un accord d'occupation, pour vous entendre, avec des degrés d'exigence en fonction du niveau footballistique de chacun des clubs. Et je peux vous assurer que la Commune va tout mettre en œuvre, jusqu'au bout, pour que les deux clubs disposent de toutes les garanties - je dis bien de toutes les garanties - pour pérenniser leurs activités sportives et économiques à long terme. Et tant mieux si Molenbeek a un club en division 1 avec une équipe d'élite performante, et tant mieux si Molenbeek va revivre le RWDM et son école. Chacun a sa place, chacun en fonction de ses besoins et de son développement. Je le répète, c'est véritablement un travail que vous devez faire aussi. La Commune a sa pleine responsabilité. J'ai ma pleine responsabilité, j'assume, Monsieur, le Collège assume, mais si vous ne parvenez pas à une entente, il y aura nécessairement une décision qui sera prise par le Collège des Bourgmestre et Echevins et qui reviendra vers le Conseil communal, mais je pense que ce n'est vraiment pas dans l'intérêt des deux clubs. Je

le dis clairement, aucun partenaire, aucun club n'a plus de droits qu'un autre. Donc, la main doit rester tendue.

Pour conclure, nous lançons un dernier appel au bon sens afin de sortir la tête haute de cette saga. La sérénité reviendra au stade Edmond Machtens dans l'intérêt du football et de notre jeunesse.

J'ai dit. Merci.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Madame la Bourgmestre, j'espère que tout le monde a bien entendu. On enregistre et on en rediscutera après dans le calme et la sérénité.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss, Echevin des Sports.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Madame la Présidente, je veux m'inscrire, à travers mes réponses, à travers cet espèce de consensus qui est présent aujourd'hui, aussi bien de la part de l'opposition que de la majorité, même si j'ai pu entendre quelques attaques en-dessous de la ceinture, il faut savoir, Monsieur Achaoui, qu'en karaté, si vous faites en-dessous de la ceinture, vous êtes disqualifié, c'est très important, comme ça vous connaissez les règles du karaté. Donc, je veux vous dire que dans le cadre de cet esprit positif qu'on retrouve depuis quelques semaines ici au sein du conseil communal, surtout à travers cette communion qu'on a eue après les événements malheureux qu'on a connus, je vais continuer dans cette voie-là en vous disant, peut-être sans vous rappeler ce qui a été fait par le Collège - et ça été dit par quelques-uns ici, après les différentes faillites qu'on a connues, plus particulièrement, la faillite du FC Brussels - toute l'énergie qui a été développée par le collège et par l'Echevin des Sports que je suis pour faire venir le White Star afin de permettre à nos enfants d'avoir un encadrement d'élite. Il ne faut surtout pas l'oublier, le White Star est arrivé au stade Machtens quand il n'y avait plus de club présent au stade Machtens. C'est important de rappeler ce fait historique...

(Applaudissements - Applaus)

... La préoccupation qui était la nôtre, chers collègues, était évidemment d'assurer et de pérenniser l'encadrement pour nos jeunes niveau élite, leur permettre après les déboires du FC Brussels, après la disparition annoncée, Monsieur De Block, de l'Ecole des jeunes. Vous savez pourquoi on a liquidé l'Ecole des jeunes ? Parce que, non seulement, elle n'était plus liée à un matricule, mais en plus, il y avait des problèmes au niveau de sa gestion. Et on en a eu des débats ici au sein de ce conseil. On parlait énormément - pour rafraîchir la mémoire des uns et des autres - de dépolitiser cette structure. Et comme le White Star est arrivé et avait récupéré les jeunes, il était normal qu'une coquille vide devait en toute légalité évidemment voir sa structure prendre fin; ce qui est en cours aujourd'hui, avec un avocat, et c'est important de le rappeler.

Alors, aujourd'hui, je ne vais pas rentrer dans la polémique, nous avons une situation qui est liée à un conflit - et je fais mon mea culpa et suis prêt aussi à assumer mes responsabilités, si ça peut apaiser, car on a beaucoup parlé aujourd'hui de l'Echevin des Sports, comme s'il était le responsable de cette crise. Ce qui doit être notre priorité à tous

aujourd'hui, et la mienne en particulier en tant qu'Echevin des Sports, c'est que le White Star reste au stade Machtens et continue à offrir cet encadrement à tous ces gamins ...

(Applaudissements - Applaus)

... qui rêvent un jour de pouvoir jouer au plus haut niveau. Mais le point positif que je peux mettre en avant aujourd'hui, est qu'il y a une main tendue du White Star vis-à-vis des jeunes du RWDM. Ils sont prêts à cohabiter ...

(Applaudissements - Applaus)

... Le fruit est mûr. On peut avoir deux clubs, l'un qui offre - on l'a dit ici à travers différentes interventions - un encadrement d'élite, et l'autre qui représente un patrimoine sportif, non seulement molenbeekois, mais aussi bruxellois, et on l'a vu à travers les milliers de Bruxellois qui viennent assister aux matchs. Donc, ce que je demande ici, c'est qu'on prenne en compte cette main tendue. Le White Star doit rester, doit permettre à nos enfants de continuer à rêver, de pouvoir avoir un encadrement de qualité. Le Collège - Madame Schepmans l'a rappelé - ainsi que les membres du conseil, majorité et opposition, veulent tout faire pour que cet accord - Mesdames et Messieurs, je sais que les responsables des deux clubs sont ici présents - puisse enfin aboutir pour permettre aux deux clubs de se développer normalement et de pouvoir offrir à nos jeunes la possibilité de rêver et de pouvoir avoir un encadrement de qualité, merci.

Mme la Présidente :

Je redonne la parole de manière brève aux différents intervenants, Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Madame la Présidente, ce soir je suis double interpellateur puisque j'ai déposé une question d'actualité et une interpellation. Beaucoup de conseillers qui n'ont pas déposé d'interpellation ont pu parler, vous n'allez pas me priver de mon droit de parole. Je vais clarifier quelque chose : nous sommes l'opposition, vous êtes le pouvoir. Nous, on a le droit de venir faire des déclarations plutôt politiques et de donner notre avis. Vous, si ça vous chante de faire de belles déclarations, vous pouvez. Nous, ce que nous voulons, ce sont des décisions. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu de décisions qui allaient être prises pour trouver des solutions au problème. C'est beau de dire qu'on veut ceci et cela, mais c'est vous qui êtes au pouvoir, aux commandes, vous dites que vous voulez arriver à tel objectif, mais vous n'expliquez pas comment. Et ça, c'est un problème et je voudrais clarifier cet élément-là.

Deuxième chose, pour rester dans l'esprit de la communion, je ne voudrais pas utiliser l'expression sur le karaté utilisée par mon collègue et Echevin des Sports, je dirais simplement que je ne suis pas un fan de karaté mais de cuisine, de bonne cuisine. Et je dis en toute franchise à Monsieur l'Echevin que, dans ce dossier, des erreurs ont été commises. Mais l'erreur est humaine, et si vous reconnaissez des erreurs, c'est tout à votre honneur. Mais je pense qu'il n'y a pas seulement des erreurs qui ont été commises, mais de l'huile qui a été mise sur le feu dès le départ. Je suis agréablement surpris d'entendre aujourd'hui autant de conseillers communaux sur leur intérêt pour le football et je pense que cela est dû à la présence du public aujourd'hui qui a ainsi dopé leur motivation. Ce qu'on veut à Molenbeek, c'est du football de haut niveau, il est là. On veut le patrimoine historique et footballistique de cette commune; il est là également. S'ils travaillent ensemble, tant mieux. Mais on veut aussi de l'épanouissement et de l'encadrement pour nos jeunes, parce que certains n'ont pas encore compris que le sport est un élément de dialogue et de

rapprochement. Et là, vous avez joué avec le feu en essayant de diviser les gens. Nous, on ne veut pas diviser, notre commune est multiple et multiculturelle. Et des idées, il y en a, et des idiots, ça ne fait pas des généralités, fort heureusement. Ici, on devrait travailler ensemble la main dans la main. Ce qui me dérange dans votre discours, c'est que vous renvoyez la patate chaude aux clubs et ça me pose un problème, car je me souviens qu'au début, on voulait renvoyer la faute à l'opposition, au PS bizarrement. Et puis j'apprends qu'on veut rejeter la faute sur la Bourgmestre uniquement. On nous a même dit un jour que c'est la faute de Daech puisque des conseils ont été reportés à cause des attentats. Et maintenant on renvoie la patate chaude aux clubs. Ce n'est pas correct, ce que vous faites. C'est à vous d'indiquer les balises principales pour lesquelles la Commune ne discutera pas, que ce soit le RWDM, le White Star ou n'importe quel autre, parce que le monde du football, je l'ai dit, est très compliqué. Vous avez commis des erreurs au début que vous êtes en train d'en reproduire aujourd'hui. Quand vous avez décidé une convention de 9 ans - moi, je n'aime pas personnifier -, que ce soit Bico ou quelqu'un d'autre, vous ne pouvez pas, du fait que vous lui donnez un bail de 9 ans, lui demander de s'asseoir autour de la table pour discuter. C'est de l'inconscience que d'imaginer ça, c'est la première erreur que vous avez commise...

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

... Dès le départ, nous avons soutenu la renaissance du RWDM, patrimoine historique, et vous n'étiez pas d'accord d'ailleurs, dans la majorité. Soit, c'est un détail, mais le fait est que vous n'étiez pas d'accord. Nous avons dit dès le départ que si vous voulez donner une chance à une cohabitation, il faut une convention tripartite où tout le monde se retrouve. Aujourd'hui, nous constatons que nous avons raison par rapport à ce que nous disions en février. Première erreur. Deuxième erreur que vous avez commise, vous avez liquidé l'Ecole des jeunes. Vous vouliez la dépolitiser ? Vous pouviez y mettre des gens qui dépendent de l'administration communale, du service des Sports ou du service Jeunesse. Pourquoi c'est important d'avoir une entité communale ? C'est notamment pour pouvoir utiliser à bon escient certains subsides et pour essayer d'en trouver d'autres. J'apprends que depuis que vous avez fait ça, pas un franc n'a été donné aux jeunes, ni au RWDM, ni au White Star ...

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

... Et j'ai assisté à une réunion où Madame Turine était présente, je pense, où on a dit que « oui, mais, la Commune est sous tutelle ». Je constate qu'il y a aujourd'hui à l'ordre du jour 6 points portant sur des subsides donnés à des clubs sportifs dont un qui n'est pas molenbeekoïse. Donc, j'aimerais bien qu'on arrête de raconter des histoires et qu'on prenne conscience qu'on a fait des erreurs dans ce dossier, mais qu'on a essayé de mettre de l'huile sur le feu et de diviser les gens. Je suis très content de les voir là. Effectivement, on veut un accord et je pense que vous êtes capables de le trouver. Si vous êtes sincères et si votre intérêt premier est le football et l'image de la commune, nous sommes tous concernés. On subit les foudres du monde entier aujourd'hui. On a intérêt à se relever tous ensemble si on pense à l'intérêt des jeunes, quels qu'ils soient; je m'en fous, les parents ne doivent pas choisir, celui qui veut aller au RWDM y va, celui qui veut le White Star ira au White Star et celui qui veut les deux fera les deux. N'instrumentalisons pas les parents, ne laissons pas le choix peser sur les parents. Le seul choix que nous devons faire ce soir - et je conclus - et le seul intérêt que nous devons porter ce soir, doit l'être sur l'image de Molenbeek et l'avenir de nos jeunes, c'est tout.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Madame la Présidente, deux éléments de réponse : le premier, par rapport à la réplique de mon ami Ahmed El Khannouss, malgré tout un ami. J'ai peut-être été un peu dur aujourd'hui, mais je reconnais que c'est grâce à son effort, il faut le rappeler et rendre à César ce qui est à César, grâce à sa contribution et à la volonté du Collège qu'une solution a été trouvée, suite au départ du FC Brussels. C'est important, il faut le dire et le reconnaître. C'est un élément essentiel parce que je m'inscris dans une volonté constructive de trouver une solution durable. Mais, juste une petite remarque par rapport au terme « disqualifié » : je ne voulais pas paraphraser; ça s'inscrivait dans le fait que vous avez été disqualifié dans la majorité suite à la rupture de la convention...

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Mais ça, c'est un autre problème...

M. Achaoui :

Ceci étant, vous vouliez une clarification, je l'ai apportée...

Mme la Présidente :

L'incident est clos, on vous écoute.

M. Achaoui :

... Je pense que, à travers les interventions, seule une personne a pointé du doigt et a nommé, et je pense encore une fois que c'est un manque de respect, on n'est pas là pour juger ni pour montrer du doigt. On est là pour trouver des solutions qui s'inscrivent dans une dynamique positive. A ceux qui se donnent le titre d'expert et qui se disent seuls capables de comprendre des éléments aussi décisionnels et complexes du monde du football, sachez Monsieur qu'ils ne savent pas chotter dans un ballon...

(Applaudissements - Applaus)

... Sachez, Mesdames, Messieurs, que ces gens-là ont été temporairement à la tête de l'Ecole de formation qui a été, malheureusement, suite à des faits que je ne vous donnerai pas ici, destituée par manque de cohérence et de gestion.

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

... Il faut clarifier certaines choses, au niveau des résultats, je pense que malgré les difficultés, le climat chaotique, au niveau sportif, il y en a qui pointent du doigt le fait que les entraîneurs ne soient pas payés; bien évidemment la situation est difficile; moi, je m'attarde sur les résultats et l'épanouissement de l'Ecole de formation. Je pense que lorsqu'on analyse les faits, les résultats de l'équipe des jeunes, croyez-moi, Mesdames et Messieurs, pour

ceux qui se déplacent aux clubs et se donnent la peine de voir les jeunes, tous les clubs de Belgique qui viennent voir le White Star, et jadis au FC Brussels et au RWDM. Il y en a même qui viennent de l'étranger. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'ils ne se déplacent pas comme ça, ils regardent les résultats. Ils se disent qu'il y a quand même à Molenbeek un club qui forme. Au-delà de cela, il y a quand même les résultats de l'équipe première. Malgré les difficultés et le climat qui n'est pas positif, sachez, Mesdames et Messieurs, que l'équipe A du White Star est à deux points de monter en première division...

(Applaudissements - Applaus)

... Alors, pour ceux qui s'intéressent à la réforme, l'année prochaine, si la sagesse et la bonne gestion est avec nous - et je pense que Madame Schepmans a montré bien évidemment la volonté de trouver une solution, c'est ce qu'il faut retenir aujourd'hui, le Collège a démontré clairement cette volonté de trouver une solution, et on peut paraphraser ou pointer du doigt comme le font certains, il faut insister sur cette volonté et c'est ce qui est important aujourd'hui. Imaginons un instant que cette Ecole de formation avec le RWDM puisse s'épanouir dans un climat serein, imaginons qu'elle puisse être dotée de zéro franc de subside communal ou régional, imaginez un instant qu'il y ait un encadrement comme on le préconise, on parlera de Molenbeek différemment, en tout cas pas de la même manière qu'aujourd'hui, merci beaucoup.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Madame la Présidente, le parti Islam a toujours été pour une cohabitation dans le respect des uns et des autres. Dans l'esprit de l'islam, il faut le respect des uns et des autres, peu importe ses convictions et ce qu'il pense. Je souligne votre volonté, Madame la Bourgmestre, de ramener les responsables des deux clubs à la table des négociations. Pour ma part, je trouve que chacun devrait mettre un peu d'eau dans son ...thé. C'est important, tant pour l'épanouissement de nos jeunes, que pour l'image de notre commune qui depuis le mois de novembre a été ternie, salie; on nous pointe du doigt partout, on est connu même sur la planète Mars. Elle est belle, notre jeunesse. Le sport est un moyen pour elle de s'épanouir. Donc, il est important de la soutenir. Dans ce sens, je n'ai pas entendu grand-chose, Madame la Bourgmestre. Je n'ai pas entendu que vous avez l'intention de soutenir cette Ecole de jeunes. Je vous rappelle que lorsqu'elle n'est pas soutenue, il y a un esprit mercantile qui se cache derrière. On développe une école élitiste et, par-là, on sélectionne et on élimine les plus faibles. Et je suis très attaché au soutien des plus faibles, que chacun puisse trouver sa place dans l'un des deux clubs; bien sûr, le White Star évolue à un niveau plus élevé et ce serait merveilleux pour les jeunes de se retrouver au White Star. Et il faut revenir à la raison et que vous souteniez cette Ecole des jeunes comme elle est soutenue dans d'autres clubs. Je prends l'exemple de l'Union, où il n'y a pas de difficultés et où les jeunes de tout horizon trouvent leur place, je souhaite que cette école des jeunes soit soutenue, merci.

Mme la Présidente :

Bien, vous avez probablement entendu, en tant qu'adultes, que les négociations sont tout à fait possibles, qu'on a la volonté d'ouvrir des portes, de sorte que deux clubs molenbeekoïses sur notre territoire essayent de s'entendre pour que Molenbeek ait une initiative pilote qui pourrait être quelque chose de formidable en matière de football. Pour le reste, je crois qu'on doit redonner au Collège les clés de la négociation et du travail à faire.

Maintenant, je voudrais m'adresser aux enfants - parce qu'on a quand même beaucoup parlé d'eux - et leur dire qu'ils connaissent sûrement Kompany, un footballeur renommé. Eh bien les enfants, il est relativement tard. Demain matin, c'est l'école, et Monsieur Kompany, excellent footballeur, est aussi quelqu'un pour qui l'école était extrêmement importante. Je voudrais donc que demain matin, une fois partis d'ici parce que je suppose que vos parents ne vont pas continuer à écouter tous les points du conseil communal, c'est vraiment barbant, vous alliez à l'école ravigotés et pleins de courage, et je voudrais vous dire de travailler de manière extraordinaire et réussir les études aussi brillamment que Monsieur Kompany l'a fait. Alors, bon retour et bon travail, demain matin. Au revoir !

(Applaudissements - Applaus)

Je lève la séance cinq minutes pour que les parents puissent prendre congé. Pour ceux qui veulent rester, c'est avec grand plaisir, ils peuvent le faire.

*La séance est suspendue 10 minutes / De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.
Michel Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence de la séance / treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap van de zitting.*

Monsieur le Président, Michel Eylenbosch :

Je rouvre la séance, Monsieur Azaoum n'est pas là, mais il avait rentré une question d'actualité qui, malheureusement, qui était hors délai et ne pouvait donc pas être acceptée. Idem pour la question de Monsieur Rahali qui ne pouvait être acceptée, vu l'heure tardive à laquelle elle est rentrée. Monsieur Azaoum avait également rentré une question, question qui a été traitée ce lundi dans le cadre de la réunion que nous avons déjà eue. Ce qui fait que nous prenons l'ordre du jour normal. Nous sommes donc au point 1.

3. Secrétariat communal - Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.

Gemeentelijk Secretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Ce tableau de préséance est établi après la démission de Monsieur Léonard et avec la prise de fonction de Monsieur Mbulu.

Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

Avant ce point, est-ce qu'on a vérifié la question que j'ai posée tout à l'heure ?

M. le Président :

A la limite, Monsieur Ikazban, ça peut être rediscuté au début du huis-clos, ça permettra d'être plus libre de parler.

On peut donc approuver ? Merci.

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, comme j'étais absent à la prestation de serment de Monsieur Mbulu, je tiens à lui présenter ici mes félicitations. Je lui souhaite la bienvenue au conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

**4. Secrétariat communal - Agence Locale pour l'Emploi de Molenbeek-Saint-Jean ASBL (ALE) - Démission du représentant la Commune au sein de l'assemblée générale - Luc LEONARD - Prise d'acte.
Gemeentesecretariaat - Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Sint-Jans-Molenbeek VZW - Ontslagneming van de vertegenwoordiger van de Gemeente in de Algemene Vergadering - Luc LEONARD - Akteneming.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**5. Secrétariat communal - INTERFIN - Démission du mandataire politique représentant la Commune au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Sarah Turine - Prise d'acte.
Gemeentelijk secretariaat - INTERFIN - Ontslagneming van de vertegenwoordiger van de Gemeente in de algemene vergadering en in de bestuursraad - Sarah Turine - Akteneming.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**6. Secrétariat communal - INTERFIN - Désignation du mandataire politique représentant la Commune au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Khadija TAMDITI.
Gemeentelijk secretariaat - INTERFIN - Aanstelling van de vertegenwoordiger van de Gemeente in de algemene vergadering en in de bestuursraad - Khadija TAMDITI.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

On pensait que la démission de SIBELGA entraînerait d'office celle d'Interfin mais en fait, pas du tout.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi pour ces précisions.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**7. Secrétariat communal - Société Coopérative Intercommunale de Crémation - Modification des statuts.
Gemeentesecretariaat - Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie - Wijziging statuten.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**8. Secrétariat communal - Hydrobru - Projet de modifications des statuts sociaux.
Gemeentesecretariaat - Hydrobru - Ontwerp tot wijziging van de statuten.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

9. Affaires juridiques - Immeuble de logements situé rue de la Colonne 7 à 1080 Bruxelles - Cession du droit d'emphytéose par Citydev à la s.c.a. Inclusio - Autorisation.

Juridische zaken - Gebouw met woningen gelegen Kolomstraat 7 te 1080 Brussel - Overdracht van het recht van erfpacht door Citydev aan de c.v.a. Inclusio - Toelating.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis interpellé par le fait qu'il y a une propriété publique financée par des moyens publics et qu'on laisse finalement entre les mains d'un consortium financier, dont fait partie la banque Degroof - vous vous en souvenez ? Avant Panama Papers, il y avait Luxleaks - Je trouve que ça ne va pas. Au lieu d'investir davantage dans le secteur public, on laisse un patrimoine public se faire accaparer par le privé pour faire des bénéfices, certes pas mirobolants parce que la marge bénéficiaire promise aux actionnaires n'est pas très grande; mais ça m'interpelle car, s'agissant par exemple, de la construction de logements sociaux, c'est pénible, on est en-dessous de la moyenne atteinte il y a dix ans. Donc, au lieu d'investir dans des projets publics, on donne ça au privé. C'est une évolution qui est malsaine et je m'oppose à ces fonds parasites qui fonctionnent sous couvert de construction de logements. C'est une honte que d'en arriver là.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre réflexion, comme Echevin des Propriétés communales, je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce point qui arrive aujourd'hui est la conséquence d'un acte qui a été posé en 2004 avec Citydev. La Commune disposait à l'époque d'une propriété et a proposé une emphytéose à Citydev qui s'appelait à l'époque la SDRB. Il faut savoir que cet acte qui a été posé à l'époque prévoyait explicitement la possibilité pour la SDRB de céder ce droit d'emphytéose partiellement à un autre opérateur, pour autant qu'il ait une mission de service public ou qu'il agisse dans le cadre d'une mission de service public au sens général. L'emphytéose dont il est question est valable jusqu'en 2054. Et, dans ce cadre-ci, Citydev a manifesté sa volonté, il y a déjà presque deux ans, de se séparer de l'ensemble des biens qu'elle possédait et qui étaient loués en agences immobilières sociales. C'est à la suite de cette interpellation que nous leur avons indiqué que nous souhaitions à tout prix que ces logements continuent à être destinés à un public qui se trouve sous le plafond des logements sociaux, c'est-à-dire le public des agences immobilières sociales tel qu'il se trouve actuellement dans les logements concernés. Nous avons fortement insisté pour que ce soit le cas. Et dans toutes les discussions que nous avons eues par la suite, nous avons fait en sorte que ce soit le cas. A la suite de ça, nous avons obtenu que Citydev ne cède pas cette emphytéose à un privé, mais qu'elle fasse en sorte, au contraire, que les

personnes qui ont des revenus modestes puissent continuer à habiter dans ces logements, et en vendant à un fonds, plutôt qu'à un privé, qui a pour mission de louer à des tarifs modérés via des agences immobilières sociales des logements pour lesquels il a des droits, en l'occurrence, un droit d'emphytéose. Est-ce que cette proposition qui se trouve ici pouvait être refusée ? Juridiquement, non. Est-ce que ça a une influence sur le public qui se trouve dans ces logements ? Pas du tout. Les baux pourront continuer et nous avons explicitement mentionné dans ce point qu'en ce qui concerne les logements qui se trouvent sur notre commune, au 7 rue de la Colonne en particulier, il s'agira d'un mandat de gestion de la plus longue durée que l'on peut imaginer, à savoir vingt-sept ans. Cela veut dire que l'impact sur le nombre de logements à gestion publique en général est, dans ce cas-ci, nul. Il n'y a donc aucun logement à gestion publique qui se perd dans cette opération, après une longue discussion avec Citydev qui aurait pu complètement céder son droit d'emphytéose à un autre opérateur, par exemple pour transformer ces logements en logements moyens, mais qui a préféré passer par une agence immobilière sociale en le cédant à Inclusio. Et, je trouve que, en fonction de tous ces éléments, ce point est souhaitable. Je vous remercie.

M. le président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'aimerais bien avoir l'avis du Collège. Là, on se réfère à une décision du passé. Le Collège s'exprime-t-il par rapport à cette situation où l'ex-SDRB cède son droit d'emphytéose partielle ou complète à une entreprise privée. La banque Degroof n'agit pas pour les beaux yeux des AIS, c'est une boîte qui fait des profits et est prête à outrepasser les règles éthiques et légales. Quel est donc l'avis du Collège en la matière ? Et je voudrais savoir s'il va autoriser dans le futur des conventions de ce type qui permettent à des fonds privés de faire des profits sur des propriétés que la Commune a payées avec les apports des contribuables ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Si vous me demandez si je suis pour le Luxleaks, je vous réponds que non. Simplement, ici il y a une convention qui a été passée en 2004 et qui donne des droits à Citydev de céder une emphytéose. Juridiquement, on n'a pas les moyens d'arrêter ça, nous avons transformé ce qui aurait pu être un cauchemar en quelque chose qui est beaucoup plus acceptable, parce que les locataires qui sont en grandes difficultés pourront continuer à habiter dans ces logements pendant une très longue période. Donc, m'interroger sur d'autres points de cession de propriétés communales qui permettraient d'aller vers le privé sans une garantie sur le long terme qu'il y ait une gestion publique ou qu'il y ait des capitaux privés qui se trouvent là, je trouve que c'est en dehors du sujet. C'est un sujet intéressant, mais cette attention que vous nous prêtez n'a, à aucun moment, trouvé de concrétisation dans aucun point qui soit inscrit à l'ordre du jour du collège ou du conseil communal depuis le début de la mandature. Pour le reste, je ne peux pas vous dire ce qu'il en sera dans quelques années. Je peux juste relever que ce point est un point spécifique et qu'il n'y a pas une volonté de privatiser des bâtiments communaux ou quoi que ce soit, on n'est pas là-dedans du tout. Je vous remercie.

M. le Président :

Dernière intervention, Monsieur De Block.

M. De Block :

Ça m'intéresserait de savoir si, par exemple, on a négocié avec Citydev ou la SDRB ou la Région, s'il n'y avait pas d'autres opérateurs régionaux pour laisser dans le secteur public ces propriétés ? C'est quand même fou que des propriétés communales qui sont gérées comme des AIS et puis qui passent à Degroof pour faire du social ! C'est de la folie, entre temps, on perd 4 % de bénéfices que le public ne peut pas investir. Je ne comprends pas. Est-ce qu'on a tout fait pour que les propriétés communales puissent continuer à jouir de ces biens publics et les mettre à la disposition des AIS ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Malheureusement, c'est Citydev qui doit prendre cette décision. Et nous n'avons pas de négociation à faire puisqu'ils ont reçu un droit dans une convention. Merci.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 23 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

M. le Président :

Oui, Monsieur Ikazban, vous voulez justifier votre abstention ?

M. Ikazban :

Je voudrais justifier notre abstention. Nous avons l'intention de voter pour ce point. Mon camarade et collègue Dirk De Block pose parfois de bonnes questions, mais fait aussi beaucoup de raccourcis. Il a quand même posé une question intéressante qui mériterait une réponse. Je pense que l'Echevin devrait nous envoyer une réponse. Nous n'avons pas voté contre parce que nous estimons qu'il faut avancer et produire le maximum de logements, quels qu'ils soient.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Nous passons au point 10.

10. Affaires juridiques - Sanctions administratives communales - Mesures alternatives - Médiation et prestation citoyenne - Convention de collaboration entre les administrations communales de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral - Approbation.

Juridische zaken - Gemeentelijke administratieve sancties - Alternatieve maatregelen - Bemiddeling en gemeenschapsdienst - Samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeenten Sint-Agatha-Berchem, Ganshoren, Jette, Koekelberg en Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het veiligheidsbeleid van de federale regering een haar aanpak van de jeugdcriminaliteit - Goedkeuring.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, s'agissant de la reconduction de la convention intercommunale relative aux mesures alternatives en matière de délinquance juvénile, il me paraissait important de faire, aujourd'hui, si possible, le bilan des mois écoulés. Nous allons reconduire une convention qui existe déjà et je pense que ce serait intéressant de savoir où nous en sommes en matière de prestations citoyennes. Quel est le nombre de prestations effectuées, quel a été le taux de succès ? Il ne s'agit pas seulement de reconduire une convention, mais d'avoir un bilan et ce serait intéressant pour tous les conseillers. Si ce n'est pas possible aujourd'hui, qu'on le fasse lors de la prochaine séance.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense avoir été clair à l'époque sur ma position de fond en matière de sanctions administratives communales qui ne permettent pas un recours convenable comme on devrait normalement le faire devant un tribunal. Car beaucoup de dérives ont été rendues en sanctions administratives sans recours possible et, moi, je vais m'abstenir sur le vote qui concrétise le fait de faire suivre les sanctions qui seront ainsi prises.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour la clarté, Dirk, il ne faut quand même pas mélanger, ça ne concerne pas les SAC, ici, on en a déjà parlé, il ne faut pas dire que tu t'abstiens parce que ce sont des SAC alors qu'il ne s'agit pas de ça, mais de mesures alternatives. On n'est pas dans le même débat. Tu es contre toutes les sanctions ? Si c'est lié...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

C'est lié, dans le cadre des sanctions administratives, si un mineur de 16 à 18 ans - rappelez-vous qu'on a maintenu l'âge de 16 ans à Molenbeek -, se voit notifier une contravention au règlement général de police, il peut être demandé par le fonctionnaire sanctionnateur de mettre en place une médiation. Donc, c'est bien lié aux sanctions administratives.

Donc, ici, on vote simplement la convention par rapport la question de la médiation, c'est bien dans le cadre des sanctions administratives.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cette procédure de médiation est obligatoire, elle est prévue par la loi. Elle est obligatoire pour le contrevenant mineur de 16 à 18 ans et elle est facultative pour les majeurs qui sont poursuivis notamment pour des dégradations de mobilier ou sur des immeubles, de sorte que les victimes puissent être indemnisées. Je précise que la médiation n'existe pas pour la poursuite des infractions en matière de roulage. Cette médiation est un processus qui est volontaire et qui est suivi auprès d'un médiateur indépendant qui réceptionne les dossiers jusqu'à leur terme. Après, le médiateur fait un rapport au fonctionnaire sanctionnateur. Je crois que c'est tout l'intérêt de la médiation. Car quand elle est aboutie, il n'y a pas d'amende administrative. Elle doit donc être considérée comme un plus. La seule chose qu'on vous demande aujourd'hui, est d'accepter que le médiateur soit un médiateur qui agisse sur les cinq communes de la zone de police de Bruxelles-Ouest. Il travaille au sein de la commune de Jette et est à disposition des autres communes.

La tâche du médiateur est l'élaboration et le suivi de toutes les étapes de procédure de médiation. L'éventuel choix et la détermination des modalités de la prestation citoyenne est, je trouve, quelque chose de positif, puisque ça permet d'amener le jeune à prendre conscience de l'incivilité qu'il a commise et d'avoir un processus de participation réparateur, plutôt que de laisser l'infraction sans sanction en disant qu'il est mineur et qu'on ne peut rien lui dire. La médiation est vraiment une voie positive à l'égard d'un jeune. La décision qui vous est donc proposée ce soir est simplement de voter la convention de collaboration entre les différentes administrations.

Et pour les questions qui sont posées par Madame Tahar, nous n'avons pas ici de réponse à vous apporter. Mais cela va faire l'objet d'une communication écrite qui sera adressée aux membres de l'assemblée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Juste un petit rajout, on pourra vous donner les chiffres. Mais par rapport à la dernière fois qu'on a eu une présentation par le fonctionnaire sanctionnateur, il n'y a aucun cas jusqu'à présent qui a été relevé. Donc, en fait, c'est une discussion très théorique, puisqu'il y a très peu de jeunes de moins de 18 ans qui ont été concernés dans le cadre de contraventions au règlement général de police. Et les quelques cas qu'il y a eu, ont été clôturés pour non-lieu, notamment. Avant l'étape de médiation, le fonctionnaire sanctionnateur prend tous les éléments en considération pour voir s'il y a lieu ou pas de continuer le processus. On n'est jamais arrivé jusqu'à devoir proposer une peine alternative aux jeunes, en tout cas de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Soyons clairs, je suis pour les mesures alternatives et pour la médiation comme forme de prise de conscience par les auteurs de délits. Le problème est que le cadre dans lequel cela intervient me pose problème. Je ne vais pas voter contre, parce que je trouve que c'est une façon peut-être intelligente pour le mineur de pouvoir réagir. Le problème, je pense, est que pour ce genre de SAC, il n'y a pas, à la source, assez de juges de la jeunesse qui soient libérés pour que ce genre de choses soient tout de suite traitées. On a essayé de rendre administratives toutes sortes d'interventions, comme l'expérience de la justice accélérée, testée auparavant et qui n'a pas marché parce qu'elle ne respectait pas les droits de la défense. Et maintenant on a inventé les SAC. Je trouve que ce n'est pas non plus une bonne solution. Je préfère, à la limite, que le jeune soit confronté à un processus avec suivi devant un juge et que ce ne soit pas juste devant le Secrétaire communal qu'il doive se présenter. Donc, oui, je suis contre le cadre dans lequel ça se passe et je ne suis pas contre la médiation. Donc, je m'abstiens...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 23 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

11. Enseignement francophone - Enseignement fondamental francophone - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Ecole n°2 - Confirmation.

Franstallige onderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de toelating tot de stage van directeurfunctie van de « Ecole n°2 » - Bevestiging.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, j'ai une question que je voudrais lier aussi au point 12. Qu'est-ce qui fait que, au point 11, on fait adapter la candidature pour une direction d'école via un stage, alors qu'au point 12, ce n'est pas via un stage, mais en revanche, c'est pour une désignation temporaire pour une période de plus de quinze semaines. Donc, je me dis que si c'est pour plus de 15 semaines, ça dépasse la fin de l'année scolaire. Et pourquoi il n'y a pas un appel de stage pour l'école 9 aussi ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

On est dans deux situations différentes. En ce qui concerne l'école 2, la directrice actuelle va prendre sa pension et va donc quitter ses fonctions au mois d'octobre de la rentrée scolaire prochaine. Donc, ça permettra justement à une nouvelle directrice de prendre ses fonctions et aussi, avec la directrice actuelle, de pouvoir travailler ensemble pendant un mois. Nous faisons un appel à candidature pour pourvoir à cette fonction de directrice, tandis que pour ce qui est du point 10, il s'agit d'une désignation temporaire. Puisqu'actuellement il y a une directrice, survenue dans le cadre d'une procédure disciplinaire. Donc, il faut nécessairement pallier cette suspension en désignant à titre temporaire, je précise, une directrice faisant fonction.

Mme Piquard :

OK, je vous remercie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

12. Enseignement francophone - Enseignement fondamental francophone - Confirmation de l'appel aux candidats pour une désignation à titre temporaire dans une fonction de directeur/trice pour une durée supérieure à quinze semaines à l'Ecole n°9 - Augusta Marcoux. Franstalig onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Oproep tot kandidatuurstelling voor de directeurfunctie van Ecole n°9 - Augusta Marcoux voor een duur van meer dan 15 weken - Bevestiging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

13. Enseignement francophone - Institut Edmond Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale - Règlement des études de l'Institut Edmond Machtens. Franstalig onderwijs - « Institut Edmond Machtens » - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - Schoolreglement van de « Institut Edmond Machtens ».

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Un petit problème, les points ne correspondent pas du tout avec l'ordre du jour et je me suis rendu compte de ça en consultant également le BO. J'ai imprimé les documents, à partir de maintenant les points ne correspondent plus.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

14. Prévention - Politique d'impulsion en matière de prévention de la radicalisation - Approbation du protocole d'accord. Preventie - Impulsbeleid rond preventie van gewelddadige radicalisering - Goedkeuring van het protocolakkoord.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, je suis toujours pour une sécurité réelle. J'ai toujours exprimé une réserve par rapport au terme utilisé, « radicalisme ». J'ai été consulter Internet. Et sur Internet, il n'y a pas que des recrutements. Quant au radicalisme, je lis : « c'est une attitude intransigeante, étymologiquement, attitude intellectuelle qui consiste à reprendre les choses à partir de leur commencement, leur source. Historiquement, en Grande-Bretagne, le radicalisme désigne la doctrine politique de ceux qui prônent le libéralisme. On parle de libéralisme libéral qui voulait instaurer le suffrage universel, par opposition à la monarchie. En France, ce terme désigne les républicains qui militaient pour le suffrage universel, la liberté, l'égalité et la laïcité. Ensuite, il y a eu la création du Parti radical, radical républicain, radical socialiste et qui, finalement, a abouti à la réalisation de leur projet de loi qui était la séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Si j'ai bien compris, le radicalisme, c'est avoir des idées différentes - je le mettrai entre guillemets - de celles dominantes. C'est plus un terme qui se réfère à une attitude intellectuelle, une posture intellectuelle. On n'est plus vraiment au niveau de la justice, mais clairement dans le politique. Et c'est là le problème, c'est pourquoi j'ai toujours exprimé des réserves par rapport à l'utilisation de ce terme en lui donnant un sens qu'il n'a pas. Ce qui peut entraîner des dérives ou des abus, d'autant plus que la Cellule de lutte contre le radicalisme ou la task-force de notre commune locale va travailler en collaboration avec les écoles et les différents acteurs sociaux (associations) par le biais de

l'information et d'échanges d'informations. Des personnes ont perdu leur emploi à cause de mauvaises interprétations de leurs attitudes, des enfants peuvent également être exclus de certaines écoles. Donc, je voulais exprimer mon sentiment sur ce sujet et mes doutes quant à l'approche utilisée pour le traitement de cette problématique.

Quant au protocole d'accord, je vois que c'est le développement d'une expertise locale pour l'accueil et le suivi des returnees et leur réintégration. Donc, on met 150.000 euros pour cela, et je voudrais savoir à quoi vont servir ces 150.000 euros ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, je suppose que vous avez tous lu le dossier. Dans les courriers au ministre, en tout cas dans les exposés, il est notamment écrit, je cite " dès janvier 2015, la collaboration s'est réalisée de plusieurs manières " (fin de citation). Je reprends : " des participations à des commissions du conseil communal afin d'expliquer l'approche et l'expertise du phénomène". Alors, est-il fait allusion aux sections réunies ou à des commissions comme prévu par le règlement d'ordre intérieur de notre conseil ? S'il s'agit de sections réunies, j'aimerais que vous nous redonniez le nombre. Serait-ce une faute de frappe quand on parle de janvier 2015, parce qu'il est vrai que dans le texte qui nous était proposé il y avait hélas, beaucoup de coquilles.

Je cite de nouveau : " depuis les attentats de Charlie Hebdo, 160 professeurs ont été formés ". Je voudrais savoir le nombre de professeurs à ce jour. Autre point : une CSIL est prévue depuis janvier 2016. Qu'en est-il à ce jour ? Qui la compose ? A quoi seront affectés les deux fois 3.000 euros prévus pour sa création ? Dans toutes les propositions, réflexions et actions exposées au ministre, une partie chiffrée globalement porte sur un montant approximatif de 55.000 euros, sachant qu'il est alloué 150.000 euros pour un an à la Commune, pourquoi ne pas avoir donné au Conseil les chiffres par poste des mesures non encore instaurées ? Le collège compte-t-il rester à l'enveloppe allouée ? Où en est le règlement général de prévention à réaliser par la Commune ? Entre-t-il dans ce contexte ? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Ma collègue a déjà posé une série de questions que j'avais en tête également. Il s'agit d'une somme importante de 150.000 euros, nous n'allons pas nous en plaindre, on ne peut que se féliciter. Nous attendons des moyens pour pouvoir lutter efficacement contre ce phénomène. Je ne vais pas rentrer dans des considérations étymologiques. C'est vrai que personnellement, je préfère aussi l'usage du terme « extrémisme violent », mais on n'est pas en cours de théologie aujourd'hui. Je crois que ce qui est important pour notre commune, c'est qu'on ait le même objectif, de sorte à pouvoir freiner ce cancer qui gangrène la société. Je crois qu'au-delà des mots, ici on a 150.000 euros, c'est une somme importante, ça reste

insuffisant. Et, moi, ce qui m'a manqué, c'est qu'on parle de projet pilote et je ne vois pas concrètement en quoi consiste toute la phase opérationnelle et ce qu'on veut réellement atteindre. C'est une somme qui va couvrir une année. Et il me manque vraiment une présentation de ce projet pilote. Encore une fois, si ça ne peut pas se faire aujourd'hui, faisons une section réunie puisque cette somme est allouée et qu'elle existe pour pouvoir concrètement nous dire à quoi va servir cette enveloppe budgétaire. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, je vais être très court. On parle de 150.000 euros de Jan Jambon, les fameuses miettes comme il a été dit à plusieurs reprises par des membres de la majorité ici. Si je n'avais pas été responsable, je serais tenté de dire à Jan Jambon de garder ses 150.000 euros, c'est très cher payé, toutes ces insultes et ces calomnies à l'égard de Molenbeek et de sa population. Mais comme nous sommes des gens raisonnables, chaque sou, chaque euro compte. Il n'a pas le droit de nous insulter sans réaction de la majorité, puisque vous n'avez jamais voulu introduire une plainte symbolique contre ce ministre. Néanmoins, comme l'ont dit mes collègues, Mesdames Tahar et Piquard, je pense qu'il ne faut pas se presser avec ce point et prendre le temps de bien réfléchir à ce qu'on va faire avec cet argent, avec ces miettes.

Simplement, deux petites remarques, dans le texte qui est proposé, et je suppose qu'il a été rédigé par le fonctionnaire en prévention, deux questions m'intriguaient : l'approche du public cible 18-25 ans, et là, je pensais qu'on allait viser plus bas, car il y a beaucoup de cas de moins 18 ans. Et par rapport à toutes les situations qui amènent les jeunes à être en rupture avec la société, à se faire influencer et endoctriner via Internet et autres, j'aurais aimé qu'on parle de manière plus claire et plus marquante de toutes ces vidéos, qui ne sont pas des vidéos musulmanes ou islamiques, mais des vidéos complotistes qui, à mon avis, pas uniquement, font que les jeunes ont de moins en moins confiance en la société, sont de plus en plus détachés de la société, notamment avec toutes ces vidéos de théories complotistes qui traînent sur Internet et qui font beaucoup plus de dégâts que ces vidéos horribles, je dis bien horribles, de Daech. Ces deux éléments-là auraient dû être repris. Il me semble qu'on ne fera pas l'économie d'une section réunie où majorité et opposition pourraient se pencher de manière plus efficace sur le sujet.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis déjà intervenu longuement lundi, je vais me limiter aux questions spécifiques, au dossier qui est présenté. J'étais interpellé lundi par le fait qu'on a toujours trop peu de gens pour réellement accompagner les familles, les écoles, les associations et répondre à leurs besoins quand elles signalent un éventuel problème. Il y a actuellement une personne, peut-être renforcée par des gens d'associations différentes, mais fondamentalement, il n'y a qu'une personne.

On parle de deux à trois travailleurs sociaux pour 80.000 euros, ce sont des travailleurs sociaux à très bon marché... Il va surtout servir de référent radicalisation dans les maisons de quartier, pour les associations de terrain francophones et néerlandophones. Ce qui ne me convainc pas tout à fait. Je pense qu'on a vraiment besoin de personnes qui peuvent accompagner les familles, et pas juste expliquer à d'autres comment le faire. Parce que franchement, on doit avoir beaucoup de formations et d'expertises pour ce faire, et il faut donc engager des spécialistes et des experts qui peuvent eux-mêmes accompagner les familles. Je l'ai déjà dit, je veux absolument éviter qu'on donne une fausse confiance à des animateurs, à des profs qui doivent jouer à l'apprenti sorcier. Avec seulement une petite session d'information, ils sont amenés à devoir eux-mêmes régler des problèmes et je suis vraiment contre cela. C'est une question. Je trouve qu'il y a vraiment des éléments positifs et on attend de les voir concrétiser. Et j'espère qu'il y aura bientôt la convocation de ce groupe de travail qu'on a demandé et où tous les partis seront représentés pour contribuer à l'élaboration de ce genre de projet.

J'ai une autre question, au point 5, on parle de la création de cette concertation de sécurité intégrale locale (CSIL). Madame la Bourgmestre l'a expliqué lundi et je trouve que l'explication est complètement autre de ce qui est présenté ici. Je crois me rappeler que Madame la Bourgmestre voit ça comme un organe de transmission entre la police, la cellule anti-radicalisation et l'Administration communale. Et elle a évoqué le fait de pouvoir retirer des cartes d'identité, de rayer des personnes du registre de la population. Je suis intervenu pour dire qu'on ne va pas j'espère juste retirer les documents aux gens qui sont connus, j'espère qu'on va faire aussi un travail sur les idées, de désengagement, et de voir peut-être aussi d'autres façons de vivre leur religion, et de se sortir de la vision tunnel. Mais, à ce que j'ai cru comprendre en entendant l'Echevine Turine, c'était encore un travail qui reste à faire.

S'agit-il juste d'un beau dossier bien écrit et quelle réalité y a-t-il derrière tout ça ? Et puis je soutiens à fond le questionnement sur la radicalisation, car j'ai lu dans Molenbeek Info que la radicalisation peut prendre de multiples formes, comme avec l'extrême droite et l'extrême gauche, et je ne me sens pas du tout concerné. S'il n'y avait pas eu les événements récents où des personnes qui avaient des activités tout à fait normales ont été embêtées pour se faire ...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je me réjouis évidemment de ce projet tant attendu, survenu après un contexte difficile. J'avais envie d'exprimer une demande qui a été faite depuis quelque temps, depuis qu'il y a tous ces problèmes. Notre groupe a, à un moment, fait une demande pour mettre un groupe de travail par rapport à la lutte contre la radicalisation. Je pense qu'il y a une envie collective d'y participer activement et de pouvoir mettre en place quelque chose qui ne concerne pas seulement un contexte de prévention, mais quelque chose de beaucoup plus global comme l'emploi, l'avenir des jeunes, ainsi que l'image de la commune à travers la culture, etc. Et j'ai un peu le sentiment que cette demande n'est pas entendue. C'est un peu frustrant de savoir, en tant qu'élus, alors qu'on a fait une demande collective et constructive, et déposé une motion, qu'on ne soit pas entendus. Ce projet pilote est intéressant pour tous les conseillers qui peuvent en débattre en sections réunies, car il concerne une problématique internationale qui ne touche pas que notre commune. Comment faire en sorte que les élus puissent participer à ce processus de différentes manières ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Une somme de 150.000 euros qui correspond à quelque 0,60 cent par habitant pour lutter contre un mal qui bouleverse nos sociétés ! En comparaison avec les 2 milliards de dollars du budget 2015 de Daech, ce montant peut paraître dérisoire. Mais bon, vous disposez d'informations liées au nombre de jeunes touchés par le fléau. Considérez-vous que ce cadeau émanant du ministre Jambon est satisfaisant ? Vous permet-il d'atteindre les objectifs définis ? Autre chose, il existe à Molenbeek de nombreuses structures associatives molenbeekoises qui agissent en première ligne contre les maux qui affectent de nombreux jeunes. Leur connaissance du terrain et leur expertise font d'eux les meilleurs experts pour travailler avec les personnes concernées. Je souhaiterais savoir quelle quote-part de ce budget sera allouée aux structures associatives non communales.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous répondre et Madame Turine me complètera probablement. Vous savez que nécessairement, avec ce budget, nous voulons travailler sur plusieurs axes et que, à la suite des attentats de Paris, la Commune de Molenbeek a voulu réagir très rapidement et a donc demandé plus de forces de police ainsi qu'un soutien dans la prévention. Nous avons donc adressé un courrier au ministre de l'Intérieur pour obtenir un soutien dans le domaine de la prévention. Nous avons également pris des contacts avec les ministres qui sont concernés par la prévention, que ce soit au niveau des Communautés ou au niveau de la Région bruxelloise, parce que nous considérons que dans le domaine de la prévention, il n'y a pas qu'un seul interlocuteur mais, évidemment, plusieurs et qu'ils doivent tous se mobiliser pour venir en soutien à Molenbeek. Il y a eu donc cet engagement du fédéral de confier un subside de 150.000 euros à Molenbeek, moyennant un projet. Nous avons donc dès le mois de décembre rentré un projet, celui dont vous prenez connaissance qui est en annexe d'un courrier qui était adressé au fédéral, n'est pas le projet finalisé tel que nous l'avons affiné par la suite. Entre l'annexe que vous avez par rapport au courrier qui a été envoyé au mois de décembre et le projet d'aujourd'hui, il y a eu des modifications et des améliorations. Par rapport à ces 150.000 euros, on pourrait toujours dire qu'il nous faut plus, évidemment qu'il en faut plus, et c'est pour ça qu'on s'adresse au fédéral mais aussi aux Communautés et à la Région et qu'on espère aussi qu'on aura un soutien de leur part dans le cadre des politiques et des programmes que nous menons. Mais en ce qui concerne les 150.000 euros, il y a l'engagement de travailleurs sociaux pour servir de référents à la radicalisation et je dirais que nous sommes justement, à Molenbeek, à l'avant-garde de politiques de prévention contre la radicalisation.

Molenbeek est une commune qui évidemment a été fortement ciblée et qui est directement concernée. Il y aura donc ces travailleurs qui vont travailler dans les maisons de quartier et dans des associations de terrain francophones ou néerlandophones. Des formations vont aussi être données aux agents qui vont travailler avec des jeunes qui sont

susceptibles d'être radicalisés. Et c'est pour ça que nous avons aussi considéré qu'il est important de toucher des jeunes entre 18 et 25 ans, parce que, peut-être qu'eux sont plus sensibles que les enfants à des discours extrémistes. Nous avons aussi souhaité avoir des projets, donner des subsides nous-mêmes à des associations qui s'occupent directement de cette problématique, vous l'avez souligné, Monsieur Rekik, et nous y avons été évidemment attentifs. Il y a donc des subsides à ces structures et parents qui sont concernés par ce phénomène de radicalisation. Il y a aussi la nécessité de collaborer avec le monde académique pour notamment réfléchir à toute cette problématique que nous avons découverte depuis deux ans, de trouver un projet participatif, et faire en sorte que le monde académique puisse également apporter son expertise dans les programmes que nous menons. Nous avons un montant consacré au développement d'un projet avec des jeunes qui sont susceptibles de se radicaliser, justement en insistant sur le fait que - on en a beaucoup parlé ces derniers temps - pour lutter contre la radicalisation, il fallait valoriser, donner une image positive aux jeunes, notamment par une approche créative.

Enfin, nous voulons aussi avoir des liens avec des associations molenbeekoises qui s'occupent ou qui peuvent aussi être concernées par la radicalisation. Ce sont là les montants qui sont prévus dans le cadre de ces 150.000 euros. Depuis les attentats de Paris, nous avons eu plusieurs sections réunies où notamment le fonctionnaire de prévention est venu présenter son projet et parler de la problématique. Je pense que c'est un travail, une réflexion qui doivent être menés au sein de notre assemblée tout au long de cette législature et par après également. Il y aura donc des réunions, des sections réunies ou en dehors du conseil communal pour mener à bien la réflexion, pour avoir des contacts aussi avec les parents et les associations. Aujourd'hui, il y a véritablement aussi une formation et une sensibilisation qui est faite auprès de tous les acteurs de Molenbeek qui se sentent concernés, que ce soit des acteurs éducatifs, mais aussi sociaux, culturels ou des agents de la Commune pour ce phénomène de radicalisation. Ici, le projet qu'on présente concerne plus particulièrement des associations en lien avec des jeunes entre 18 et 25 ans.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Madame la Bourgmestre en a dit beaucoup, juste quelques précisions complémentaires néanmoins par rapport à la question du budget pour lutter contre ce phénomène. Moi aussi, personnellement, je n'aime pas utiliser le mot « radicalisation », je parle toujours du phénomène de jeunes qui partent en Syrie et puis il y a la lutte contre le terrorisme qui peut avoir des liens. On a parlé en sections réunies des différents axes dans le travail de prévention. Il y a toute une série de budgets différents qui sont mobilisés au travers de ces trois axes, que ce soit dans le budget jeunesse, dans le budget culture, dans le budget éducation, les projets de cohésion sociale aussi qui permettent également de travailler sur certains éléments. Et il y a les budgets propres à la prévention, et dans ce cadre, certains axes concernent ce phénomène en tant que tel. Donc, par rapport aux subsides prévention que la Commune reçoit, c'est principalement la Région qui est aujourd'hui le premier pouvoir subsidiant. Donc, la part fédérale, par rapport à avant, depuis la dernière réforme institutionnelle a fortement diminué au niveau des subsides prévention. Ici, ce à quoi il faut être attentif, c'est que ça a été annoncé comme un one-shot, ça veut dire qu'on n'est pas du tout sûr que ces 150.000 euros perdureront en 2017. Donc, on a dû être très attentifs dans la demande qui a été formulée au niveau du ministère de l'Intérieur, de sorte à pouvoir venir avec des projets, soit pour lesquels on aura la capacité de les mettre

sur d'autres subsides après le financement éventuellement sur fonds propres, ou en tout cas des projets qui peuvent être utiles et intéressants sur une période d'un an.

Donc, cette note a du coup évolué, il y a un élément sur lequel vous avez posé la question, Monsieur De Block, c'est la question du personnel. On a effectivement estimé que plus ou moins la moitié du budget pouvait être intéressante pour engager du personnel, en sachant que ce sont des projets d'un an; donc ce ne seront pas pour des travailleurs sociaux, parce qu'on aimerait bien effectivement augmenter le nombre de travailleurs sociaux en contact avec les jeunes, et notamment pour certains avec une formation spécifique qui permettra de travailler sur ces enjeux-là. Mais, engager des travailleurs sociaux pour un an, ça n'a pas de sens. Le temps que le lien et que le travail de confiance se créent avec le jeune et son contrat est fini, donc ça n'a aucun sens. On compte plutôt sur le nouveau contrat de sécurité et de prévention avec la Région dont j'ai parlé lundi et qui est encore en cours de négociation, pour pouvoir engager éventuellement l'un ou l'autre travailleur social supplémentaire. Ici, ce sont plutôt des chargés de projets qui vont permettre de compléter l'équipe actuellement en place au niveau de la Commune pour pouvoir monter toute une série de projets qui peuvent éventuellement durer plus longtemps que la durée du contrat.

Par rapport à la répartition entre ce qui est pour la Commune et ce qui est pour les associations, le tableau que vous avez, au point 4, donne une estimation budgétaire. Entre chaque ligne, ça peut encore évoluer. Donc pour l'instant, il y a un budget de 16.000 euros destinés à des projets d'associations, mais il y a également certaines lignes, si on prend par exemple tout ce qui est projet d'identité positive avec les jeunes, il y a 15.000 euros, ça peut être également utilisé pour des subsides avec des associations avec lesquelles on pourrait collaborer. Donc, il y a encore une certaine flexibilité dans la façon dont ces 150.000 euros vont être utilisés. Le tout est de pouvoir rentrer dans les grands axes et de pouvoir les justifier selon toute une série de critères auprès du ministère de l'Intérieur.

Juste encore un élément, pour répondre à Madame El Belghiti, parce qu'on en a encore parlé lundi, on est revenu sur le fait effectivement qu'il y avait une demande du conseil communal de pouvoir créer un groupe de travail et, comme dit lundi, avec les événements, on n'a pas pu revenir avec les propositions, mais ce sera le cas d'ici le prochain conseil communal.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je vous remercie pour vos réponses, mais je souhaiterais attirer votre attention sur un élément important. Vous avez décidé d'allouer ces budgets pour un public cible de majeurs de plus de 18 ans. Je doute fort qu'il faille attendre cet âge-là pour immuniser un jeune contre la délinquance, contre la criminalité, pour agir. Le mal qui touche ces jeunes, les atteint depuis leur plus jeune âge. Ils n'attendent pas d'être majeurs pour s'enivrer de poison présent via YouTube, via les réseaux sociaux. Donc, certes c'est bien et je vous encourage effectivement à investir ces budgets là où il faut, mais gardez à l'esprit qu'il ne faut pas attendre 18 ans pour immuniser un gamin contre ce mal. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rezik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ma réplique sera la justification de notre vote puisque nous nous abstenons sur ce point. Car, en réalité, quand on vous écoute - même si la note est améliorée -, ça reste peu concret, ce sont des miettes du fédéral. 150.000 euros pour s'attaquer à des défis colossaux, ce sont des miettes, un terme qui a été utilisé par des membres du Collège. Donc, le gouvernement Michel-Jambon n'assume pas du tout ses responsabilités. Au contraire, il se déresponsabilise sur les communes comme Molenbeek qui souffrent déjà. Quand on voit les efforts à faire pour avoir des miettes dont on doit se contenter, le jeu ne vaut pas la chandelle. Nous ne voterons pas contre, nous ne le ferons pas contre un subsidie pour une commune qui est déjà sous tutelle financière. Et puis, vous savez, dans mon groupe on est tirillés et on en a eu un débat entre nous. Car, je vous avoue qu'accepter des miettes d'un ministre qui fait des amalgames et propage des insultes racistes, c'est très peu pour nous. Donc, nous nous abstenons.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je passe la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Un élément m'inquiète, je voudrais savoir si le Collège estime urgent de créer une petite équipe de trois – je n'ose pas dire quatre – personnes qui ait l'expertise et le temps nécessaires pour accompagner eux-mêmes les personnes concernées. Je n'ai pas l'impression que c'est l'orientation globale par rapport aux mesures prises. Je vois qu'il y a des gens référents, mais l'accompagnement des familles n'a pas besoin que d'une seule personne avec une petite formation rapide. Je voudrais donc savoir si la Commune pouvait s'engager à créer cette équipe-là maintenant. Et je ne sais pas ce qu'on attend encore, d'autant qu'il y a des familles qui sont inquiètes et qui demandent de l'aide. Est-on capable de répondre à cette demande-là ?

Il y a une autre question que j'ai posée et à laquelle on ne m'a pas répondu. Par rapport à cette CSIL, pour les personnes dont on sait qu'elles présentent des risques passés ou en cours d'embrigadement, je voulais savoir s'il y a un accompagnement qui se fait actuellement. On nous a répondu oui, pour une partie judiciaire ; on n'a pas les noms et on ne sait pas ce qu'il en est. Ce CSIL va-t-il suivre les gens autrement qu'administrativement ? Dans le texte que nous avons ici, on dit que oui, mais la réponse de la Bourgmestre est négative. Pourquoi est-ce alors dans le texte ?

Mme la Bourgmestre :

Parce que le texte a évolué.

M. De Block :

OK, alors, donnez-nous, s'il vous plaît, des textes actualisés.

Mme la Bourgmestre :

Il y a eu une erreur.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 22 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 22 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

**15. Prévention - Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives -
Approbation de la convention 2015.**

**Preventie - Omkadering alternatieve straf - dienst gerechtelijke maatregelen –
Goedkeuring van de overeenkomst 2015.**

M. le Président (s'adressant à une personne du public) :

Monsieur, vous ne pouvez pas prendre la parole au cours du conseil communal, je suis désolé, parce qu'on ne peut pas. Sinon, nous faisons une interruption de séance.

M. Ikazban :

Je dois dire quelque chose avant l'interruption de séance. J'observe ces représentants syndicaux depuis un moment et je pose la question de savoir s'ils ont droit à la parole. S'ils n'y ont pas droit, qu'on le leur dise pour qu'ils puissent rentrer chez eux. Ici, il me semble qu'il y a eu un moment où l'Echevin a demandé qu'on leur donne la parole, en dehors du règlement. Pourquoi aujourd'hui on ne demande pas la même chose ?

M. le Président :

... On ne l'a pas demandé...

M. Ikazban :

... Je le demande maintenant.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, j'ai dit qu'on faisait une interruption de séance, ce qui permettrait à Monsieur de s'exprimer. Mais il ne faut pas le faire, vous le savez, dans le cadre du conseil communal.

(La séance est suspendue - De zitting wordt geschorst).

M. le Président :

Je demande à tous ceux qui n'interviennent pas d'éteindre leur micro. On est au point 15. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis pour les mesures alternatives, si c'est dans un bon cadre. Je vais approuver.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**16. Grh - Surveillance caméra - Principe - Approbation de la convention.
Hrm - Camerabewaking - Principe - Goedkeuring van de overeenkomst.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Président, j'ai beaucoup de questions. Donc, c'est une convention qui porte sur un appel à candidature pour deux membres du personnel communal qui seront soumis au régime CALOG, c'est-à-dire au régime administratif de la police. Ceux-ci devront démissionner de la commune et feront l'objet d'une formation de minimum 8 jours et seront affectés au grade d'assistant. Mes questions : l'appel à candidature est-il déjà lancé ? Pourquoi n'est-il pas joint une annexe dans le BO ? A ce stade, les personnes concernées sont-elles averties qu'elles doivent démissionner pour prendre l'autre emploi, et d'abord se faire former ? Si la formation ne s'avère pas concluante, qu'advient-il de ces personnes ? Le type d'emploi qui leur sera proposé sera-t-il en CDD ou CDI ? Est-il mentionné, par rapport au profil de fonction, que la catégorie idéale est la C, assistant administratif ? Y a-t-il une raison pour que la catégorie D, adjoint administratif, soit écrite entre parenthèses, est-ce un ajout du GRH ou est-ce convenu avec la police ? Au niveau du personnel, les personnes seront-elles remplacées au sein des services qu'elles quittent, pour ne pas les mettre en difficulté ? S'agissant de la convention en tant que telle, quid de la durée de ladite convention ? Car rien n'est précisé à ce sujet. En cas de manquement constaté ou répétitif, il peut être mis fin à la convention sans préavis, est-il écrit. Qu'en advient-il alors des deux personnes et de leur emploi ? Puisque la convention se passe avec la zone et que c'est un transfert d'argent où la Commune paiera les salaires, seront-elles en possession de la convention signée par les partenaires préalablement à leur signature de contrat et, au moins, seront-elles avisées ?

Il est prévu également dans la convention que les deux personnes seront affectées au grade C. Qu'est-il prévu si ce sont des personnes qui ont le grade D ? Un accès d'office au grade supérieur est-il de mise ?

Ma dernière question porte sur les heures de prestation. Elles sont prévues dans la convention, mais pas pour la période nocturne, ni le weekend ou les jours fériés. Il est toutefois prévu dans la même convention un horaire entre 7 heures et 22 heures – on n'est pas en Suède ici... -, si des missions spéciales sont requises. Qu'en sera-t-il alors des récupérations ou du paiement desdites heures supplémentaires ? La convention n'en parle

pas du tout, et elles sont par ailleurs cadenassées à ce sujet. Je vous remercie de vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Mon intervention a pour objectif de voter en faveur du développement de surveillance du dispositif par caméras au sein de notre commune. Vous n'êtes pas sans savoir le rôle déterminant qu'une vidéo-surveillance peut jouer tant au niveau dissuasif, qu'au niveau de l'identification du suspect ou de l'auteur de l'infraction. Pour ne citer que deux cas représentatifs, ce système a permis l'arrestation de l'agresseur de Joe Van Holsbeeck ainsi que très récemment de l'homme au chapeau dans le cadre des attentats du 22 mars, à savoir Mohamed Abrini. En vue de renforcer la sécurité et la prévention à Molenbeek, le groupe MR plaide donc pour cette convention. Par ailleurs, afin de renforcer l'efficacité de ce système de surveillance et de permettre que cela ne se limite pas à une identification a posteriori, il semble évident que la phase de prévention doit être appuyée. Pour donner un effet utile à ces caméras du point de vue préventif, une visualisation en temps direct des images fournies par les caméras doit être organisée et ce, afin de pouvoir réagir rapidement. Pour cette raison, il faut l'extension du nombre de caméras pour leur donner un effet utile en affectant deux personnes à leur visualisation qui seraient détachées à la zone de police, et leur coût serait remboursé par la Commune. A cet égard, nous vous renvoyons à ce sujet au vote favorable du Conseil de police. L'avantage est que le personnel assigné à cette tâche de surveillance serait assermenté, évitant ainsi tout problème lié au respect de la vie privée et permettant une constatation directe en cas d'infraction.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je rappelle quand même que le déploiement des caméras sur la commune répond aussi à une préoccupation qui est celle de la lutte contre les incivilités. C'est un axe prioritaire qui a été mis en œuvre. Et c'est à cet effet qu'il y a le transfert de deux membres du personnel communal vers la police pour visionner et dresser des PV. Je précise que ces transferts se font sur base uniquement volontaire, suite à un appel à candidature en interne. Il n'y aura aucune obligation faite à notre personnel communal de postuler à cet emploi. Ils auront un nouveau contrat de travail à la zone de police et le montant du salaire sera pris en charge par la Commune, puisque leur fonction consistera essentiellement à visionner des caméras pour détecter les comportements susceptibles de sanctions. La convention du travail est une convention qui répond au droit du travail, il n'y a aucune originalité dans le cadre de cette convention. C'est du personnel administratif qui travaille à la police. Leur horaire est celui des CALOG de l'administration qui travaillent à la police. Ils sont amenés parfois à travailler en soirée. J'essaie de répondre à vos questions au mieux. Ce sont des horaires tout à fait normaux. Ils auront un CDI et ils seront pleinement informés de leur nouvelle fonction. Donc, il y a un appel à candidature qui est lancé. Libre aux membres du personnel de postuler ou pas.

M. le président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

L'appel à candidature est-il déjà lancé ?

Mme la Bourgmestre :

En tout cas, je pense que les membres du personnel ont été informés de cette possibilité de pouvoir postuler pour la zone de police.

Mme Piquard :

Est-ce normal que ce soit lancé avant que ça ne passe au conseil communal ?

Mme la Bourgmestre :

Aujourd'hui, c'est le principe d'une convention, Madame.

Mme Piquard :

Oui, attendez, le principe de la convention n'est pas passé et vous avez déjà lancé les appels à candidature.

Mme la Bourgmestre :

L'appel à candidature ne sera pas finalisé si vous refusez la convention ce soir.

Mme Piquard :

De toute façon, moi, je ne la voterai pas. Je vous demande de reporter le point, de relire et de préciser certaines choses dans le contrat.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 14 onthoudingen.

**17. Finances - Saint-Vincent De Paul - Compte 2014.
Financieën - Sint-Vincentius A Paolo - Rekening 2014.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

18. Economat - Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Aankoop van materiaal en uitrusting voor de nieuwe Gemeentelijke kinderdagverblijven - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

19. Economat - Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018 - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Bereiding en levering van maaltijden en soep voor de scholen, soep en lichte maaltijden voor de speelpleinen voor de jaren 2017 en 2018 - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Juste une petite question : la proposition de repas alternatif végétarien, est-ce nouveau ? Est-ce que les repas végétariens sont disponibles tous les jours ? Je pose la question car, souvent, quand on inscrit son enfant aux repas, c'est pour une longue période; donc ça pourrait être intéressant, si c'est disponible tous les jours. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Si on voit les montants pour ces repas et potages, je voudrais savoir ce qu'il en est de l'approche liée à l'alimentation durable, à l'heure où un certain nombre de municipalités s'investissent davantage pour offrir aux enfants une alimentation de qualité - vous connaissez le débat lié aux OGM, fongicides, pesticides, insecticides -, qu'en est-il de l'alimentation durable qui permet justement d'offrir aux enfants le meilleur à ce niveau-là ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La possibilité pour les enfants de pouvoir prendre des plats végétariens est une nouveauté qui a été introduite dans nos appels pour les repas scolaires et collations. Nous pensons que c'est intéressant d'avoir cette diversification des possibilités qui sont offertes aux enfants qui fréquentent nos cantines scolaires. Quant à l'aspect alimentation durable, je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Par rapport à l'aspect alimentation durable, si vous lisez le cahier des charges, il y a une clause spécifique quant à la prise d'aliments, que ce soit le bio, la production d'œufs et autres. Tout ça est contenu dans le cahier des charges. On a fait le maximum pour mettre des clauses qui soient acceptées par la Région - parce que tout n'est pas accepté par la Région non plus -, on vise la diminution de la consommation de repas avec viande par l'introduction de repas végétariens. Et, à cet égard, il y a des clauses portant sur les légumes et autres produits qui sont servis dans les cantines scolaires.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous félicite pour cette initiative ! Je voudrais savoir si les parents ont été informés de cette possibilité-là pour pouvoir inscrire leurs enfants aux repas ?

Mme la Bourgmestre :

Les parents seront informés une fois que la nouvelle convention entrera en fonction.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je souhaiterais savoir le pourcentage d'aliments qui sont sous le label bio et équitable. Je rappelle et j'insiste sur une alimentation sans OGM, fongicides et pesticides et je vous invite à faire preuve davantage d'audace l'année prochaine, et à voir un film documentaire intitulé "Nos enfants nous accuseront". Je vous rappelle qu'une centaine de municipalités du pays investissent dans le 100 % bio pour l'alimentation de nos enfants.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 23 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 23 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

20. Taxes communales - Taxe sur les emplacements de parking - Création. Gemeentebelastingen - Belasting op de parkeerplaatsen - Invoering.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'échevin des Finances.

M. l'Echevin Haouari :

Une explication de nouveau, l'objectif de la taxe est double. Il est financier tout d'abord, mais vise aussi l'aspect mobilité puisqu'il prévoit une réduction de 50 % pour les entreprises qui mettent à disposition des particuliers des parkings durant leurs heures de fermeture. La taxe, il faut le rappeler pour éviter les questions, est déjà à partir du sixième emplacement. Elle existe déjà, ce n'est pas une nouveauté à Molenbeek. Elle existe dans six communes, me semble-t-il, à Ixelles, Jette, Schaerbeek, Auderghem, Bruxelles-Ville et Woluwe-Saint-Pierre. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, je ne vous demande pas une réponse tout de suite. Je voudrais simplement vous demander de réfléchir à la possibilité de permettre aussi un défraiement pour les grosses familles qui ont des petits enfants qui rencontrent quand même un grand problème pour se garer ou qui ne trouvent pas de places de parking tout près, obligées de tourner pendant une heure avant de trouver un parking. Si on pouvait réfléchir à une possibilité pour ces familles-là, ce serait bien. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, je voulais simplement vous demander par rapport à l'instauration de cette taxe, si on ne vient pas en fait rajouter une deuxième couche sur une taxe qui existe ? Celle-ci touche les commerces et il y a déjà une taxe sur les locaux, en tout cas sur les surfaces commerciales qui a été établie pour les exercices allant de 2015 à 2018 inclus, donc une taxe annuelle sur tous les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce au sens de l'article 2, etc. et qui est aussi de 75 euros, par exemple, pour les surfaces qui vont jusqu'à 99 mètres carrés, étant donné que la partie des parkings est aussi

considérée comme faisant partie justement de l'espace qui doit être taxé. Donc, je me demande s'il n'y a pas une double taxe qui frappe de nouveau les commerces. On commence un peu à être habitués à votre politique d'accueil. Vous êtes la majorité qui est la moins business-friendly, qui n'a jamais été aussi forte pour taxer les commerces. Et je me demande si là encore vous n'êtes pas en train de vous acharner une fois de plus et de façon injuste vis à vis de ces commerces-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Le groupe MR voudrait apporter un amendement à l'article 7 sur les exonérations : il est tout à fait logique de pouvoir exonérer les personnes handicapées ...

M. l'Echevin Haouari :

... Si je peux me permettre, parce que là, il y a une incompréhension...

M. le Président :

S'il vous plaît, vous avez donné vos explications. Il y a les conseillers qui viennent faire leurs interventions. Laissez donc Monsieur Papadiz terminer. Nous avons aussi Monsieur Ait Jeddig et Madame El Belghiti qui se sont inscrits. Vous pourrez répondre après.

M. Van Damme :

... Monsieur le Président, on ne vient pas au conseil avec des amendements, sauf quand ils sont écrits. Vous l'avez dit à plusieurs reprises...

M. le Président :

... Mais au moins, on vous montre que la proactivité fonctionne, le papier est imprimé... Allez-y, Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je vais faire simple, c'est un amendement simplement pour exonérer les personnes handicapées, les voitures électriques et les bornes de recharge. C'est tout.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est une taxe qui est due à partir de la sixième place pour l'accueil des clients des grandes surfaces commerciales. Qu'en est-il pour les exploitants de parkings ? Doivent-ils payer toutes les places ou est-ce seulement à partir de la sixième place ? Et qu'en est-il pour

les particuliers qui disposent aussi de surfaces de parkings chez eux ? Comment ça va fonctionner, y aura-t-il des formulaires avec des déclarations volontaires ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je voulais simplement soutenir la motion qui, pour moi, est tout à fait positive. Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr Van Damme :

Ik vind dit een goed initiatief van de meerderheid. Ik denk dat als je met een gigantisch probleem zit van financieel tekort dat je het geld moet gaan halen waar het zit en het zit natuurlijk voor een stuk bij mensen die veel eigendom hebben en o.a. veel parkeerplaatsen en die verhuren. Dus grote firma's die veel parkeerplaatsen hebben dan lijkt het mij logisch dat je daar een stuk belasting ophaalt.

C'est une question de redistribution. Donc, ça me paraît tout à fait logique. On va donc soutenir cette proposition.

M. le Président :

Merci Monsieur van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, nous souhaitons également soutenir l'amendement mais aussi avoir des précisions des échevins concernés par rapport au côté praticabilité de cet amendement. Je pense, par exemple, aux emplacements prévus pour les personnes handicapées. Il est clair que pour en bénéficier et pour que ce soit répertorié comme emplacement pour handicapés, il faut respecter les normes en vigueur, comme par exemple, la nécessité de prévoir suffisamment de places pour pouvoir laisser la personne sortir de sa chaise roulante. On voulait donc juste avoir des infos quant à la praticabilité de ce type mesure pour qu'elle soit juste et efficace. Il faut permettre effectivement la création de ce type d'emplacement, mais sans abus. Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je vois que ça suscite beaucoup de questions. Je vais essayer d'y répondre. Par rapport à la question de Madame Evraud, il faut dire qu'ici, ce sont vraiment les entreprises qui sont visées. Vous parliez de familles nombreuses et je n'ai pas du tout compris la question parce que ce ne sont pas les familles nombreuses qui sont visées. Par rapport à la convention qui lie l'entreprise qui met à disposition des parkings aux particuliers, la Commune n'intervient pas. Si vous lisez le règlement, la Commune ne précise pas si la mise à disposition est payante ou non. Elle peut être gratuite ou payante et cela relève de l'entreprise qui peut les mettre à disposition comme elle le souhaite.

Par rapport à votre question, Monsieur Gjanaj, il n'y a pas de double taxation. Et si c'est le cas, ça sera évité à l'enrôlement. Ce n'est pas une double taxe. Ce sont des surfaces commerciales qui sont visées dans la taxe dont vous parliez, ici ce sont les parkings. Non, il n'y a pas de double taxation et il n'y en aura pas. Ce n'est pas une surface commerciale, c'est un parking. Quant à la question sur des particuliers qui disposent d'un emplacement, de deux ou trois, ils ne sont pas concernés. C'est à partir de six emplacements.

Quant à l'amendement, je regrette qu'il soit introduit séance tenante, je dois le dire, bien que je sois tout à fait d'accord avec ce qui est demandé. Mais, je regrette son introduction séance tenante parce qu'on a besoin de l'aval de la Région et là, je ne pourrai pas l'avoir. Donc, l'amendement ne pourra être accepté. S'il vous plait, arrêtez de m'interrompre. Et si on ne se consulte pas entre nous, c'est notre problème, pas le vôtre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je voulais quand même faire une remarque, parce que dans les considérants de votre taxe, il est bien dit que ce sont des personnes morales qui font du commerce, sur base de l'article deux du code du commerce. Or, lorsque vous parlez de cette taxe, vous êtes en train de parler de la personne morale. Or, la personne morale, ce n'est autre qu'une entreprise commerciale et cette entreprise commerciale, elle exploite toute une surface, y compris les parkings, que ce sont bien ceux-là qui sont visés par cette taxe. Selon moi, vous êtes en train de taxer une deuxième fois quelque chose qui est déjà taxé par la taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce, au sens de l'article deux du code du commerce. C'est donc toute la surface, y compris les parkings. Donc moi, je suis désolé, mais je ne peux pas cautionner, déjà que vous êtes en train de remettre une couche de taxes sur les commerçants, alors que vous êtes déjà réputés comme étant les champions à Bruxelles sur la taxation des commerces et de l'entrave au développement économique et commercial dans cette commune, alors que nous sommes dans une commune où il y a pas mal de gens qui sont sans emploi et qui normalement pourraient trouver dans ces petits commerces une possibilité d'être engagés. On n'a sûrement pas le luxe de pouvoir se priver de ces commerces, alors que nous sommes déjà dans un contexte très difficile. Au lieu de venir avec des actes qui vont éventuellement faire quelque chose pour développer ces commerces, vous êtes en train de taxer encore une fois, une deuxième fois, la même chose. Donc nous, nous sommes désolés, mais nous ne pouvons pas être pour ces pratiques-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Juste pour corriger, Monsieur Gjanaj, quand vous intervenez, intervenez de manière correcte ! Il ne s'agit pas de petits commerces, je vous rappelle qu'il s'agit de commerces qui ont un parking d'au moins six emplacements. Soyez corrects, vous le faites à chaque fois, je ne sais pas si c'est de l'incompréhension ou si c'est volontaire de votre part, mais dans les deux cas, je ne vois pas la raison, il s'agit d'entreprises qui ont au moins six emplacements. Ça ne concerne pas les petits commerces, il n'y a pas de petits commerces, à ma connaissance, qui ont six emplacements de parking. À chaque fois, vous voulez inclure dans des règlements-taxe, des choses qui n'y sont pas.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Vous parlez d'être corrects, mais vous n'êtes vous-même pas du tout correct. Parce que vous, vous croyez qu'il y a des multinationales ici à Molenbeek ? Ici à Molenbeek, on n'a pas 1 million de multinationales, si on avait ça, on ne serait pas dans la situation qu'on connaît, avec un taux de chômage élevé. Et vous, vous me dites maintenant qu'on va aller taxer une deuxième fois les commerces. Soyez corrects, dites plutôt que vous en avez besoin et que vous ne savez plus quoi inventer pour essayer de ravitailler vos caisses. Mais là, je suis désolé, vous pouvez taxer, mais pas une deuxième fois, alors que vous le faites déjà, parce que vous allez avoir des recours. Donc, ici, si vous décidez de taxer une deuxième fois, vous prenez vos responsabilités, mais moi, je suis désolé, je ne peux pas suivre cela. Il faut rester correct avec les commerçants, même s'ils ont six places de parking, vous vous rendez compte, c'est incroyable, des petits commerçants qui n'ont que six places de parking et que vous prenez pour des multinationales.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je propose que nous passions au vote, d'abord sur l'amendement et puis sur le point.

Le Conseil approuve l'introduction de l'amendement déposé par Monsieur Papadiz, conseiller communal MR, par 25 votes positifs, 2 votes négatifs et 10 abstentions, sous réserve d'acceptation par l'Inspecteur régional.

De Raad keurt de neerlegging goed van het amendement ingediend door Mijnheer Papadiz, gemeenteraadslid MR, met 25 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen en 10 onthoudingen, onder voorbehoud van goedkeuring door de Gewestelijke Inspecteur.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 5 onthoudingen.

21. Propriétés communales - Vente de 129 boxes de garage sis à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Louis Mettewie, 67-83, en sous-sol du complexe dénommé « Le Domaine Fleuri ».

Gemeentelijke Eigendommen - Verkoop van 129 garageboxen gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, Louis Mettewielaan 67-83, op de kelderverdieping van het complex genaamd "Le Domaine Fleuri".

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai déjà interpellé plusieurs fois à ce sujet, je trouve que la Commune a raté l'occasion de mettre son patrimoine à profit et j'ai l'impression qu'on préfère que d'autres fassent des bénéfices avec notre patrimoine. Les places de garage se payent actuellement chers, vu qu'on supprime des places de parking un peu partout et ici on privatise des boxes de garage et on peut être sûr qu'il y a des gens intelligents qui vont profiter de la pénurie des places de parking que la Commune est en train de créer pour en faire du bénéfice.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On connaît ces garages et ça fait des années que la Commune essaye de les vendre, donc ça ne m'étonne pas que ça revienne au conseil communal. Ce qui m'interpelle, c'est qu'on essaye de vendre tous les garages en une fois. Ça veut dire que quelqu'un pourrait très bien décider de les acheter tous. Je sais que c'est un dossier compliqué, mais pourquoi est-ce qu'on n'a pas envisagé la solution intermédiaire entre les deux, c'est de vendre par paquets, pour éviter qu'un opérateur privé prenne le tout et qu'il réussisse à faire ce que la Commune n'est pas parvenue à réaliser.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions, vendre ces parkings de manière individuelle, on a déjà essayé, ça a déjà été fait il y a quelques années, ça a encore été fait l'an passé. On a aussi essayé de les vendre par lots, on a d'ailleurs attribué plusieurs lots de quelques garages à plusieurs acheteurs, il faut bien constater que ça n'a pas eu le succès escompté, malheureusement, et ce malgré la publicité très importante qui avait été faite à l'époque. Maintenant, la Commune a besoin d'argent et a besoin de temps pour pouvoir réaliser ce qui nous apparaît comme étant nos missions essentielles. Nos missions essentielles, en 2016, ce n'est pas de gérer des places de parking individuelles qui servent à des personnes et qui leur rendent effectivement des services, nous pensons que notre rôle aujourd'hui est davantage de gérer le plus correctement possible des propriétés communales toujours plus

nombreuses, qui elles, servent le développement économique à travers le développement de nouvelles surfaces commerciales par exemple, mais également d'infrastructures destinées à la collectivité comme des lieux d'accueil extrascolaire destinés à l'associatif, comme un pôle jeunesse demain, un bureau des primo arrivants, un restaurant social dans la malterie Bellevue etc. C'est la raison pour laquelle nous vendons aujourd'hui ces parkings en bloc, après avoir essayé de les vendre à la pièce, nous les vendons en une fois en espérant que cette fois-ci, ça fonctionne, ce qui nous permettra de dégager du temps de gestion pour gérer au mieux l'ensemble de nos propriétés, qui elles, servent à l'intérêt collectif, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**22. Propriétés communales - Logements temporaires - Hôtel Social - Mise à jour de la convention d'occupation à titre précaire d'un logement d'urgence à l'Hôtel Social.
Gemeentelijke eigendommen - Tijdelijke Huisvesting - Sociaal Hotel - Bijwerken van de gebruiksovereenkomst voor het tijdelijk gebruik van een noodwoning in het Sociaal Hotel.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**23. Propriétés communales - Rue Tazieaux, 34 - Location du local du rez-de-chaussée par l'ASBL AJM.
Gemeentelijke eigendommen - Tazieauxstraat 34 - Het huren van het lokaal op de benedenverdieping door de vzw AJM.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**24. Propriétés communales - Rue du Presbytère, 19 - Location des locaux du rez-de-chaussée par l'ASBL LES.
Gemeentelijke eigendommen - Pastorijstraat 19 - Het huren van de lokalen op de benedenverdieping door de vzw BSU.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu savoir ce qu'est le footsal ?

M. le Président :

C'est du football en salle.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne comprends pas l'utilité d'un local ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Ici, le projet est connexe à l'activité sportive et elle permet de faire aussi de l'encadrement plus général en dehors de la pratique sportive, notamment de suivi scolaire des enfants qui fréquentent ce projet. Évidemment, personne ne va jouer au football en salle dans ce local qui n'est absolument pas approprié pour cela.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est donc pour y faire une école de devoirs, ça va, je vous remercie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

25. Propriétés communales - Rue du Comte de Flandre, 47 - Location du rez-de-chaussée - Bail commercial.
Gemeentelijke eigendommen - Graaf van Vlaanderenstraat 47 - Verhuur van de benedenverdieping - Handelshuurovereenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.

26. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Marché de travaux - Construction d'un immeuble de logements (opération RI.1b/2.2) et aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) rue de Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Opdracht voor werken - Bouw van een woongebouw (ingreep RI.1b/2.2) en inrichting van een groene ruimte (Ingreep RI.1c/2.1) in de Mexicostraat 13/15 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht, het aanbestedingsdossier en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, je voulais demander de quels logements il s'agit, est-ce du logement mixte, où autre chose ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Comme souvent dans les contrats de quartier, on s'adresse à un public qui se trouve en dessous des plafonds du logement social, c'est d'ailleurs ce que prévoit notre règlement communal et c'est ce qui est prévu dans les conventions que nous avons avec le pouvoir subsidiant.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.

27. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Approbation de l'estimation par Bruxelles Fiscalité du bien sis Quai de l'Industrie 79, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à hauteur de 1.345.000 EUR, et de l'utilisation de l'indemnité de réemploi en sus de ce montant pour l'acquisition du bien.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Goedkeuring van de schatting van het goed gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, Nijverheidskaai 79, die door Brussel Fiscaliteit op 1.345.000 EUR wordt geraamd, en van het gebruik van de wederbeleggingsvergoeding bovenop dit bedrag om het goed aan te kopen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

28. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Rectificatif du tableau financier de la première modification du programme du dossier de base.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Correctie van de financiële tabel van de eerste wijziging van het basisprogramma van het Duurzaam Wijkcontract Zinneke.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

29. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Rectificatif du tableau financier de la première modification du programme du dossier de base.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Correctie van de financiële tabel van de eerste wijziging van het basisprogramma van het Duurzaam Wijkcontract Zinneke.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

30. Département Infrastructures et Développement urbain - CQD Petite Senne: opération 1.B Labo de langue, jeu et travail - Augmentation du montant d'acquisition du bien sis quai de l'Industrie 83 à Molenbeek-Saint-Jean et approbation du mode de financement de ce montant.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - DWC Zinneke: project 1.B Labo voor taal, spel en werk - Vermeerdering van het aankoopbedrag van het goed gelegen te Nijverheidskaai 83 in Sint-Jans-Molenbeek en goedkeuring van de financieringswijze van dit bedrag.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

31. Département Infrastructures et Développement urbain - PGV - Habitat Solidaire Séniors - Angle rue Van Malder - Rue de la Campine - Marché de travaux pour la construction d'un immeuble de logements - Cahier spécial des charges - Dossier d'adjudication - Révision de la délibération du Conseil communal du 23 septembre 2015.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - GSB - Solidair wonen voor senioren - Hoek Van Malderstraat - Kempenstraat - Opdracht voor werken voor de bouw van een woningenblok - Bestek - Aanbestedingsdossier - Herziening van de beraadslaging van de Gemeenteraad van 23 september 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

32. Département Infrastructures et Développement urbain - Politique de la Ville - Approbation de la convention 2016.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stedelijk Beleid - Goedkeuring van de overeenkomst 2016.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

33. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché Publics - PTI 2013-2015 - Projet n°03 - Réaménagement des rues Melpomène et Calliope - Modification du cahier des charges et des annexes - CC16.005.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 03 - Herinrichtingen van de straten Melpomene en Calliope - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR16.005.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Er is een hele reeks van punten die over hetzelfde gaan namelijk wijzigingen van het bestek en ik had graag geweten of het altijd over dezelfde wijzigingen ging of het over technische wijzigingen ging of het over de plannen in het bijzonder.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Het gaat eigenlijk over wijzigingen die gevraagd worden door de voogdij en dat zijn aanpassingen aan de wetgevingen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

34. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 07 - Réaménagement de la rue Verheyden - Modification du cahier spécial des charges et des annexes - CC16.004.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 07 - Herinrichting van de Verheydenstraat - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR16.004.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

35. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 09 - Réaménagement de la rue Bouvier - Modification du cahier spécial des charges et des annexes - CC16.002.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 09 - Herinrichting van de Bouvierstraat - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR16.002.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

36. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - PTI 2013-2015 - Projet n°02 - Réaménagement des rues de la Sonatine, Sérénade et Caprice - Modification du cahier spécial des charges et des annexes - CC16.003.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 02 - Herinrichting van de Sonatine-, Serenade- en Grilstraat - Wijziging van het bestek en zijn bijlagen - GR16.003.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

37. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.

Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On parle bien ici de ce qu'on appelle le parking des Etangs-Noirs ? Parce qu'on a déjà parlé plusieurs fois de ce point, mais à un moment donné, on avait posé la question de savoir s'il y avait eu une concertation avec les commerçants et avec les habitants ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

L'objectif ici, est d'un côté de prévoir une zone rouge payante pour tous, du côté de la rue Taziaux, et du côté de la rue Piers de mettre en place le régime de la carte riverains que vous connaissez tous. L'objectif est avant tout de permettre un roulement dans le stationnement des voitures, au profit des commerces. Vous l'avez signalé, effectivement, c'est une demande qui est faite régulièrement par les commerçants qu'on puisse avoir une offre suffisante en termes de parking pour les commerces, et une manière relativement facile d'y arriver sans créer de nouvelles places, c'est de permettre un roulement via la zone rouge. Au lieu de mettre cette zone rouge sur tout le parking Etangs-Noirs, on a décidé de faire 50/50 pour permettre malgré tout aux riverains de se garer en journée d'une façon tout à fait normale sur 50 % du parking et sur 100 % du parking au-delà des heures de contrôle par les stewards.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Donc ça veut dire que les gens qui veulent stationner sur la moitié qui n'est pas rouge, ce sont des gens qui ont une carte riverains, il n'y a pas de création d'une nouvelle carte ?

M. l'Echevin Mahy :

Non, il n'y a pas de création de nouvelles cartes.

M. Ikazban :

Et puis, ma deuxième question, vous connaissez ce parking, il est assez moche, est-ce qu'il est prévu quelque chose pour faire la distinction entre les zones rouges payantes et les autres ?

M. l'Echevin Mahy :

On fera une distinction parce que c'est vrai qu'on ne veut pas qu'il y ait de confusion. Il y aura aussi une communication qui sera faite et on tentera de faire un marquage spécifique parce qu'on ne souhaite pas qu'il y ait de nombreuses plaintes qui arrivent au collège. Du côté de la rue Piers, les deux rangées seront pour les riverains et du côté de la rue Taziaux, c'est-à-dire du côté des commerçants, ce sera la zone rouge. Dans toute la zone, le nombre de places pour handicapés sera maintenu.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**38. Propreté publique - Charroi - Vente de véhicules déclassés - Attribution de vente.
Openbare netheid - Wagenpark - Verkoop van afgeschreven voertuigen - Toewijzing van verkoop.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**39. Propreté publique - Gestion de petits déchets chimiques ménagers - Magasin-conteneur - Convention entre l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'Agence Bruxelles-Propreté.
Openbare Netheid - Beheer van klein chemisch afval - Magazijncontainer - Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en het Agentschap Net Brussel.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, où se trouveront les dépôts ? C'est génial, ça répond vraiment à un besoin, mais où se situeront les dépôts ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

C'est une convention qui nous permet de se départir de toute la collecte de tous les produits chimiques qui sont récoltés le long du boulevard Mettewie.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**40. Enseignement néerlandophone - Emplois vacant pour les nominations au 1.07.2016 et 1.10.2016 - Modification.
Nederlandstalig onderwijs - Vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.7.2016 en 1.10.2016 - Rechtzetting.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**41. Sports - Octroi d'un subside à Brockzaal (association de fait).
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Brockzaal (feitelijke vereniging).**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement faire une remarque sur tous les points « subsides aux associations » qui passent ici, c'est que je pensais que quand une commune était sous tutelle, elle ne pouvait pas donner des subsides sports. Ici, je vois qu'il y a plusieurs délibérations avec des propositions de subsides pour des cercles. Ma question, c'est de savoir si on peut donner des subsides à une association de fait et pas à une ASBL, parce que j'ai le souvenir qu'on nous a déjà répondu négativement ici. De plus, dans les cercles qui vont recevoir un subside, il y en a au moins un en tout cas qui n'est pas de Molenbeek-Saint-Jean ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Effectivement, même une commune qui est sous tutelle peut continuer à verser des subsides, pour autant qu'ils soient prévus au budget bien évidemment, ce qui est le cas ici. Tous les clubs sportifs qui sont domiciliés dans la commune et même les associations de fait qui peuvent prouver qu'elles ont une activité ici, peuvent demander des subsides. Après traitement, sur base des réglementations qui sont en vigueur au sein de la commune, les associations qui sont éligibles peuvent bénéficier d'un soutien et tous les clubs de la commune peuvent bénéficier de ce soutien, dès le moment où les moyens financiers le permettent.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**42. Sports - Octroi d'un subside à la vzw Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen.
Sport - Toekenning van een subsidie aan Gemeenschapscentrum De Vaartkapoen
v.z.w.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Est-ce qu'on peut dire un mot sur Vaartkapoen qui connaît des moments difficiles, parce que donner des subsides, c'est bien, mais ils ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête, ils vont peut-être disparaître. Ceux qui connaissent bien Molenbeek savent en plus...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, avant que vous continuiez, oui vous pouvez dire quelque chose.

M. Ikazban :

Donc je voulais savoir si nous allons faire quelque chose pour aider Vaartkapoen ? Pour une entité qui est aussi présente sur le territoire depuis si longtemps, qui est un acteur culturel incontournable, historiquement à l'époque où Molenbeek était très pauvre sur le plan culturel, et en plus ce sont nos amis flamands, donc nous, contrairement à certains ministres fédéraux, on plaide quand même pour le rapprochement entre les communautés, est-ce que nous ne devrions pas prendre attitude, ici, tous ensemble, francophones et néerlandophones ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, ik ben heel blij met de tussenkomst van mijn collega Jamal Ikazban. Ik had eigenlijk het idee opgevat om in de volgende gemeenteraad een resolutie neer te leggen maar ik vind het terecht dat u hier al daarop tussenkomt. Ik denk dat het probleem van de Vaartkapoen de gemeente overstijgt. Het is een structurele keuze van de Vlaamse gemeenschap om te gaan besparen in Brussel en ook in Molenbeek. Ondanks alles wat er gebeurd is dus totaal het verkeerde signaal, men stuurt extra politieagenten en dan nog maar geen extra investeringen in het sociale weefsel. De Vaartkapoen is inderdaad zeer belangrijk in dat sociaal weefsel in Molenbeek en ik dank dat we ten minste een symbolische inspanning moeten leveren om met ons allen namens de hele gemeenteraad het signaal te geven aan de Vlaamse Gemeenschap en aan de Vlaamse regering dat het eigenlijk not done is en ik volg de suggestie van mijn collega Ikazban.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Nous avons pensé à une motion que je vous enverrai pour le prochain conseil communal, puisque la salle de concert a été refusée par le ministre flamand, nous avons pensé à une motion que je vous enverrai pour le prochain conseil communal, si ça vous va. Vous pourrez alors amender ma proposition de motion que nous enverrons aux autorités flamandes en charge de la décision.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Alors, le conseil communal est souverain et peut prendre l'initiative qu'il souhaite par rapport à Vaartkapoen. Je vous l'ai expliqué, que j'ai déjà rencontré les différents responsables des dossiers au sein de la Vlaams Gemeenschap Commissie, des Gemeenschap centrum à Bruxelles et la présidente du conseil d'administration de Vaartkapoen. Le Vaartkapoen a reçu pour le moment un avis négatif de la commission qui avise le ministre de tutelle par rapport aux dossiers culturels. Il s'agit uniquement de VK concerts, l'avis a été émis par rapport au travail des concerts. Il y a eu un avis par rapport à la qualité du travail proposé par le VK concert qui était légèrement négatif et vous avez aussi un avis qui était complètement négatif de la part de l'administration elle-même. Par rapport à ça, je me suis entretenue avec les responsables et le collège a envoyé un courrier signé par Madame la Bourgmestre, l'Echevin Gypers et moi-même, auprès du ministre Sven Gatz, qui est le ministre de tutelle, pour lui signifier l'importance qu'a le Vaartkapoen concert pour la commune, tant parce qu'ils attirent un public nouveau un Molenbeek, que pour leur travail avec les bénévoles de la commune. On a aussi souligné le fait que le VK a déjà préparé un dossier pour se défendre au niveau administratif et qu'ils ont pris conscience des quelques petits défauts à ce sujet et qu'ils ont déjà tout mis en œuvre pour y remédier. Le courrier est déjà parti, c'est important qu'ils le reçoivent avant le mois de juin, si à cela on peut joindre une motion du conseil communal, ce serait bien sûr bienvenu en faveur de l'organisation.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier l'Echevine pour sa réponse et remercier aussi mon collègue Van Damme, ainsi que ma collègue Tamditi, et j'aimerais bien que la prochaine fois que nous venons au conseil, que vous veniez directement avec votre texte amendé, comme ça, il suffira de le voter. Je trouve positif qu'on puisse tous ensemble, majorité et opposition, francophones et néerlandophones, défendre un fleuron culturel à Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

**43. Sports - Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Academy Tiger Club.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je me dis que cela fait déjà plusieurs fois qu'on donne des subsides à ce club. Je pense qu'on a déjà demandé à plusieurs reprises, parce que c'est tout de même une académie à laquelle on donne de l'argent public, qu'on ait une petite évaluation de l'utilisation de ces subsides.

M. le Président :

Mais si Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Il faut savoir que tous ces clubs qui demandent des subsides à la Commune introduisent un dossier avec un projet bien défini que vous pouvez consulter dans les annexes. Nous ne faisons qu'appliquer le règlement communal qui est relativement strict par rapport aux conditions d'octroi de ces subsides, en sachant que le Receveur communal a toujours l'opportunité de convoquer les clubs pour s'expliquer sur l'utilisation des moyens qui leur sont attribués.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

44. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Bestrijding tegen de Sociale Uitsluiting.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais demander, parce que c'est quand même un tournoi de football qui s'est tenu de novembre 2015 à fin mai 2016, comment l'organisation s'est faite et comment ça s'est clôturé ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ils préparent une série d'activités footballistiques et c'est en partenariat avec la LES. Il y a tout un calendrier et nous n'intervenons que pour une partie du budget. Je ne vais pas vous fournir une réponse hasardeuse maintenant, mais je peux vous envoyer les détails. Je pense qu'il s'agissait ici de soutenir un projet de participation à un tournoi international qui s'est déroulé à Tanger. Il faut savoir, qu'entre le moment où la demande arrive et le moment où nous la traitons, il faut savoir aussi que ces derniers mois, nous avons subi toute l'actualité dramatique et il y a eu d'autres priorités, et donc le suivi de certains dossiers a tardé. Par conséquent, il peut arriver que des demandes de subsides soient soumises au conseil communal alors que l'événement a déjà eu lieu. Si vous avez des questions bien précises, je peux vous répondre par courrier. Ce tournoi a eu lieu, un groupe de jeunes de la LES est parti participer à ce tournoi à Tanger. Dans les annexes de ce dossier, vous pouvez retrouver tous ces détails. Je demanderai au service des Sports de prendre contact avec vous pour répondre à toutes vos questions.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

45. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Marhaban.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Marhaban.

M. le Président :

Il s'agit d'un subside à l'asbl Marhaban.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, il faut faire des efforts de prononciation. Si vous voulez présider le conseil, il faudrait être à la hauteur. Mais ce n'est pas grave, on va être indulgent avec vous. Mais simplement, mon interrogation est de savoir, il y a des clubs qui reçoivent et d'autres qui ne reçoivent pas, des clubs qui demandent et d'autres qui ne demandent pas. Ici, c'est une entité qui a un siège social rue des Fabriques à 1000 Bruxelles, et à la Ville de Bruxelles ils ont beaucoup d'argent à distribuer aux clubs, et donc je me demande si c'est bien à nous de toujours payer ? Mais je précise que je n'ai rien contre cette ASBL que je ne connais pas du tout.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, d'abord je remarque que c'est un subside assez important et puis, j'ai vérifié sur le site Internet, et je vois que c'est un organisme qui participe à Islamic Event, qui a comme activité principale des cours d'arabe et des cours de Coran aux enfants à partir de quatre ou cinq ans. Les activités sportives ne sont absolument pas mentionnées. Ici, on octroie des subsides sportifs et je me demande si des deniers publics doivent être donnés à un organisme qui a quand même comme but essentiel de donner des cours d'arabe et de Coran, contre lesquels je ne suis pas du tout contre, mais je trouve que ce n'est pas à ça que l'on doit donner des subventions. Comme je fais bien la part entre le religieux et le non religieux, je trouve que pour ceux-ci, personnellement, je ne pourrai pas voter positivement.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Même si le siège social se trouve à Bruxelles-Ville, les activités se déroulent ici à Molenbeek, rue de l'Escaut. Effectivement, l'activité principale, c'est l'encadrement des jeunes à travers la remédiation scolaire, et dans ce cadre-là, ils organisent plusieurs fois sur l'année des semaines sportives. Ce sont des gens que nous avons rencontrés, Madame la Bourgmestre, moi-même ainsi que l'Echevine de la Jeunesse, et ils nous ont présenté leurs projets. Ils remplissent les conditions pour obtenir le soutien de la collectivité. Lorsque vous nous avez interrogés il y a quelques jours, via le cabinet de Madame la Bourgmestre, nous avons fait les vérifications d'usage. C'est une association très sérieuse qui fait un travail de très grande qualité avec un taux de réussite très élevé en fin d'année pour les jeunes qu'ils accompagnent toute l'année. C'est important pour la commune, même si on peut ne pas être d'accord avec certains contenus d'activité, mais c'est important de les soutenir pour montrer que le travail qu'ils font est un travail d'intérêt général qui vise à permettre à notre jeunesse, à travers le sport, de réussir leur scolarité.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'ai bien entendu, mais c'est quand même très étonnant que sur le site Internet il n'y a aucune mention de sport.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne ma parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, j'entends bien la réponse qui consiste à dire qu'on peut avoir un siège social hors de Molenbeek et avoir une activité à Molenbeek, mais s'agissant du sport, j'aurais compris que le lieu d'activité soit une salle de sport, un terrain sportif. Mais ici, rue de l'Escaut, je ne vois pas qu'il y a une infrastructure sportive. Si c'est une maison et que ce n'est pas un lieu sportif, alors je ne comprends pas qu'on donne un subside pour une activité sportive.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous avez voté un subside par exemple pour le Vaartkapoen qui organise avec les femmes, dans le cadre de leurs ateliers, des activités sportives à l'extérieur. Ici, l'asbl a son siège à la Ville de Bruxelles et ils ont des activités rue de l'Escaut et, dans le cadre de leur semaine sportive, plusieurs fois par an, ils occupent des infrastructures de la commune, ils vont à la piscine et donc, il y a tout un programme qui se déroule pendant une semaine. Mais donc, je vous réponds, dans leurs locaux à la rue de l'Escaut, il n'y a pas d'activités sportives. Dans ces locaux, ils font de la remédiation scolaire et de l'accompagnement d'enfants, et ils ont dans leur programme d'activités, des périodes de sport. Je le répète, il y a d'autres associations que nous soutenons, qui introduisent des projets en respectant les conditions d'octroi de subsides. Quand les associations sont dans ces conditions, ils reçoivent cette aide. Madame Bastin m'a interpellé il y a quelques jours et j'ai demandé à mes services de faire les vérifications d'usage et je vous réponds aujourd'hui qu'ils remplissent toutes les conditions et par conséquent, ils peuvent recevoir ce subside.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur El Khannouss, il ne faut pas vous énerver ! Si ils ont un local rue de l'Escaut numéro 114 et que ce n'est pas un lieu sportif, ça suscite une incompréhension de ma part.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Puisqu'on n'en vient à discuter d'un problème de fond, pourquoi ne donnerions-nous pas le subside à cette association dans le cadre de la remédiation scolaire, puisque l'Echevin des sports dit que c'est une grande réussite à ce niveau-là, annulons le subside sports et transformons-le en subside de remédiation scolaire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Madame Piquard, le subside qui est alloué, il a été octroyé dans le cadre d'une demande de subsides pour un projet bien précis qui concerne une série d'activités sportives et donc aujourd'hui, on ne peut pas changer la dénomination du subside. C'est bien un subside qui servira à financer une activité sportive. Mais il est clair que d'autre part, ils reçoivent également des subsides pour la remédiation scolaire.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Si cette association a son siège social à la Ville de Bruxelles et qu'elle a des activités dans des installations sportives de Molenbeek avec des jeunes de Molenbeek, ça peut justifier ce subside. Mais à partir du moment où on indique rue de l'Escaut numéro 114, ça crée de la confusion et ça donne l'impression qu'on a indiqué une adresse de Molenbeek pour faire passer le subside. Je pense que si on n'avait pas indiqué cette adresse-là, on n'aurait pas eu cette confusion.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 23 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen, 11 onthoudingen.

**46. Jeunesse - Subside exceptionnel - Urban Compagny - Street Talent.
Jeugd - Uitzonderlijke subsidie - Urban Compagny - Street Talent.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

En marge de ce point, je salue la générosité de l'Echevin des Sports pour ce festival de distribution de subsides pour ces activités sportives, ou sportives en amont, pour des

associations molenbeekoises et non molenbeekoises. Je salue vraiment cette générosité, mais comment se fait-il que quand nous basculons dans des secteurs qui ne sont pas liés au sport, on se retrouve avec des montants dérisoires ? Ne serait-il pas opportun de construire des synergies afin que vous puissiez offrir mieux que ces cacahouètes pour ces initiatives bien opportunes dans notre commune ?

M. le Président :

Merci monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'aime pas de répéter les choses, mais je pense que c'est ici important de soulever ce que vient de dire notre ami Rekik, c'est qu'on vient d'approuver 4.550 € pour des subsides en sport, et ici, pour la jeunesse, on ne donne que 300 €. Je trouve que c'est très déséquilibré.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

On donne des subsides à la hauteur des montants qui sont demandés. Et ici, le montant demandé n'était pas très élevé.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas faire de jugement de valeur, mais quand je vois la qualité de l'activité qui est proposée et le montant du subside par rapport au reste, excusez-nous, ce n'est pas pour faire de la polémique, mais vous constaterez quand même qu'il y a là une anomalie et que le collège ferait bien d'y remédier.

M. le Président :

Mais s'ils n'ont pas demandé plus...

Mme l'Echevine Turine :

Il y a parfois des projets qui fonctionnent avec peu de moyens et qui sont effectivement de grande qualité, mais ici, au-delà des moyens financiers, il y a eu tout un soutien logistique et organisationnel. Je sais que c'est facile de comparer des montants de subsides, les déséquilibres entre les montants sports et jeunesse sont historiques dans cette commune. C'est-à-dire que dans les lignes budgétaires, dans les subsides accordés au sport

de manière générale et à la jeunesse de manière générale, il est vrai qu'il y a toujours eu moins de subsides pour la jeunesse que pour le sport. On essaye chaque année de rééquilibrer, mais on vient de tellement loin. Ça, c'est un aspect, et l'autre aspect, ce n'est pas toujours le montant du subside alloué qui est le seul élément qui permet de juger de la qualité d'un événement. Il y a effectivement parfois des choses très bien qui se font avec de tous petits moyens.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, pour la dernière réplique.

M. Ikazban :

La raison pour laquelle j'ai répliqué en précisant que je ne connaissais pas la qualité de cette activité, parce que c'est vrai, vous pouvez remonter au temps que vous voulez dans l'histoire, je ne vais pas parler des clubs sportifs, parce qu'on ne peut pas comparer des pommes et des poires. Quand je vois le subside de 1.000 € pour la lutte contre l'exclusion sociale, je suis favorable au projet qui a été financé, mais cette ASBL reçoit déjà plus de 5 millions d'euros, quasiment 6 millions du budget communal. Donc, je ne sais pas si cette asbl aurait été dans l'impossibilité de réaliser son projet si elle n'avait pas reçu 1.000 € de la Commune ? Même Turine, il ne faut pas polémiquer, nous allons approuver ces points, mais il faudra quand même à un moment donné réfléchir à tout ça.

Mme l'Echevine Turine :

Vous posez une question qui est tout à fait pertinente et intéressante, concernant les subsides à la LES, en tout cas en ce qui concerne les matières jeunesse, si la LES a des projets en matière de jeunesse, elle ne recevra pas des subsides de la Commune puisqu'elle reçoit déjà un cofinancement d'un million d'euros. Par contre, la LES, à côté des projets qu'elle organise, vient en soutien à des groupes de jeunes qui eux-mêmes montent des projets. Dans ce cas-là, puisque la LES ne fait qu'être un accompagnant de jeunes qui apprennent eux-mêmes à monter des projets, dans ce cas-là, ces jeunes peuvent demander des subsides. Je vais donner un exemple, la pièce de théâtre que des jeunes avaient montée l'année dernière, ils étaient accompagnés par le pôle jeunesse, mais c'était un projet élaboré par les jeunes et donc un subside leur avait été accordé. Quand il s'agit d'activités purement sportives, dans ce cadre-là, ils peuvent faire appel à subside exceptionnel au niveau des sports et donc, dans le cas ici de ce groupe qui est parti à Tanger, c'était dans le cadre d'une compétition sportive et donc le règlement du subside sports permet de donner des subsides tout à fait exceptionnels.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

47. Secrétariat communal - Approbation de la convention entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'utilisation d'un subside octroyé aux personnes migrantes, aux personnes sans-abri, aux personnes dites "Roms" et aux gens du voyage.

Gemeentelijk secretariaat - Goedkeuring van de overeenkomst tussen de Gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende het gebruik van een subsidie verleend aan migranten, daklozen, zogenaamde "Roma" en woonwagenbewoners.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne comprends pas l'urgence ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je ne sais pas pourquoi c'est venu en urgence, puisque c'est quelque chose qui se discute depuis longtemps, mais je voulais simplement saluer le fait que cette convention est importante puisqu'elle vise à soutenir les personnes migrantes, les personnes sans-abri et les Roms. Je crois que c'est important, c'est une population qui devient de plus en plus importante sur le territoire de Molenbeek et qu'il faut l'aider. C'est un subside qui date de l'année passée et je ne sais pas pourquoi ça arrive maintenant au conseil communal, mais je souhaite surtout en approuver l'existence.

Une deuxième chose me paraît importante, on y mentionne l'importance de la coordination sociale émanant du CPAS pour déterminer des besoins. Je crois effectivement que c'est une mission importante au niveau du CPAS que nous souhaitons renforcer parce qu'il faut être attentif à l'évolution des besoins dans une commune, c'est tout à fait fondamental pour répondre aux besoins. Ça m'arrive régulièrement de me plaindre, mais cette fois-ci, je ne me plains pas, j'approuve cette convention.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove, précision complémentaire du Secrétariat communal, la délibération est arrivée tardivement et devait être théoriquement rentrée pour fin mars, raison pour laquelle elle passe d'urgence aujourd'hui.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative à la Place communale.
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de Gemeenteplaats.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik kom nog eens terug op het Gemeenteplein. Foutparkeren op het gemeenteplein en voor AJJA blijft een groot probleem. Elke dag staan er tientallen auto's geparkeerd op een plein dat in principe parkeervrij zou moeten zijn. De realiteit is anders. Inbreuken blijven schering en inslag. En men kan na meer dan anderhalf jaar moeilijk volhouden dat men niet op de hoogte is. Bij het oprijden langs beide kanten staan er duidelijke borden, zelfs naast de wettelijke borden (die blijkbaar niet iedereen verstaat of wil verstaan). Ik vermoed dat het in vele gevallen gaat om 'habitués', mensen die vaak ter plaatse moeten zijn of in de buurt werken, doelbewuste overtredingen dus.

Het probleem van dit niet respecteren heeft niet enkel te maken met het 'regels naleven'. Een plein waarop auto's geparkeerd staan is veel onoverzichtelijker en daardoor gevaarlijker. Kinderen er los laten lopen doen ouders dan ook zelden. Ook zorgeloos kuieren is niet echt aan de orde. Sommige chauffards vlammen echt over het plein.

Je continue en français parce que j'en viens quand même au point qui est essentiel, à savoir qu'à une interpellation de l'année passée sur le même sujet, l'Echevin compétent Gypers avait répondu que l'option des poteaux amovibles qui s'enfoncent de façon automatique avec un badge comme à la Ville de Bruxelles par exemple, était prévue, et dans un article de presse du 3 novembre 2014, il avait même dit que des potelets électroniques allaient même être installés et que la place serait uniquement accessible aux piétons et aux cyclistes, ce que je salue vivement. Dans le même article, il avait promis ces potelets avant la fin de l'année, on parle ici de 2014. Je constate qu'aujourd'hui, c'est toujours le même chaos et j'y ajoute un dernier constat, parce que ce dimanche, j'étais au marché sur la place communale, et si le marché du jeudi se déroule assez bien, il n'y a pas de passage de véhicules possible, au contraire le dimanche, pour une raison étrange parce que le marché est quand même assez consistant, la place n'est pas du tout fermée à la circulation et donc c'est le chaos total, il faut vraiment faire attention pour ne pas se faire écraser, j'ai même des photos si vous voulez.

Vandaar mijn vragen :

1. Hoeveel boetes werden er uitgeschreven in 2015 - hoeveel betekent dat per dag.
2. Waarom staan er elke dag auto's geparkeerd voor AJJA: gaat dit om bezoekers of personeel die daar werken - is het personeel geïnformeerd over het parkeerverbod
3. Waarom zijn er nog steeds geen verzinkbare paaltjes geïnstalleerd op het plein, ondanks de belofte van de schepen
4. Indien dit plan werd afgeschaft, waarom? Voor welke mobiliteitsreden? Er zijn immers geen garages op het plein en levering kunnen voor 11u gebeuren, zoals op veel plaatsen.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Evraud qui veut se joindre.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, mais me joindre, ce n'est pas vraiment mon intention, je ne comprends pas comment Monsieur le conseiller et député régional n'a pas encore compris que cette place communale, si elle est occupée, c'est parce qu'il n'y a pas moyen de se parquer ailleurs. J'en ai encore fait l'expérience mardi, j'ai fait le tour pendant une demi-heure pour finir par me garer sur la place parce que je n'avais pas trouvé d'autres solutions. En plus, l'ascenseur du parking Brunfaut ne fonctionne pas, c'est une abomination. Vous pleurez pour empêcher les voitures de se garer sur la place communale et en même temps, il y a toujours ce parking sans ascenseur, et des difficultés de toute façon pour se garer dans ce quartier. En plus, je me souviens qu'un jour vous aviez parlé du Cambio en disant que c'était formidable et que c'était une solution, est-ce que vous savez que la société Cambio n'autorise pas les voitures avec des boîtes automatiques à Bruxelles, il n'y a qu'à Gand qu'on en trouve. Pourtant, il y a quand même une part significative de la population qui ne sait pas conduire avec une boîte normale et donc qui ne peut pas utiliser le Cambio. Par ailleurs, il n'y a pas de surfaces commerciales où on pourrait installer des parkings le soir, puisqu'il n'y en a pas dans le quartier. Ce parking Brunfaut, c'est vraiment une abomination, il faudrait démolir, on ne peut pas s'y garer et je vous rappelle que c'est vous qui l'avez construit.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais juste rappeler à ma collègue, charmante collègue Dany Evraud, que Monsieur Van Damme n'est plus l'Echevin de la Mobilité, depuis quatre ans, il y a un nouvel échevin de la Mobilité et donc, en général, on interpelle les échevins et pas les conseillers de l'opposition. Je la remercie parce qu'elle vient de décrire une situation catastrophique qui est gérée par sa majorité et donc j'ai envie de lui dire viens, il y a encore beaucoup de place parmi nous et je pense que si vous êtes plusieurs de la majorité à venir dans l'opposition, on pourra faire changer leur politique. Mais plus sérieusement, ce que j'ai envie de demander, c'est que quand il a été décidé de rénover cette place, il était question, à un moment donné, en accord avec les habitants, de commencer les travaux après l'aménagement d'un parking. C'est d'ailleurs indiqué dans le procès-verbal d'une assemblée générale des habitants, mais soit, ça n'a pas été fait. Les travaux ont été lancés, la place a été rénovée, elle est superbe d'ailleurs cette place, il y a encore quelques petits problèmes de cohabitation, mais j'ai vu qu'il y avait un parking qui a été aménagé, là où il y avait avant un tas de ferraille, à la rue Vadermaelen. Là, il y a un petit parking, mais est-ce que ce parking est prévu pour les riverains et les commerçants ou alors est-ce que ce parking est destiné aux bâtiments qui sont en train d'être finalisés ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président, moi effectivement je rejoins ce que mon collègue Van Damme vient de dire, c'est qu'il faut une signalisation pour interdire le stationnement sur la place. Je remarque qu'il y a des photocopies en couleurs et plastifiées, qu'il faut remplacer dès qu'il pleut, ça n'est pas du tout sérieux, il faut placer des vrais panneaux de signalisation et pas des feuilles de papier plastifiées. Ce n'est ni professionnel, ni réglementaire.

En ce qui concerne le parking Brunfaut, les gens n'osent pas aller stationner là-bas parce que c'est dangereux. Il faut trouver les solutions, il faut que l'Echevin de la Mobilité fasse le nécessaire.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, moi je voudrais profiter de l'interpellation pour demander ce qui est prévu exactement en faveur des commerçants qui sont sur cette place et qui ont souffert pendant toute la durée des travaux et qui souhaiteraient maintenant avoir une solution à tous leurs problèmes de chargement, déchargement, de parkings pour leurs clients. Il y a des accès qui sont bloqués depuis plusieurs mois, il y a une incompréhension de la part des commerçants et avec tout ce qui s'est passé ces derniers temps, ça rajoute encore des difficultés à ces commerçants.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Le constat du parking sur la Place communale, je pense que tout le monde en est bien conscient. En 2015, 1.186 procès-verbaux ont été dressés pour parking non-autorisé sur la Place communale. Cela fait en moyenne 3,3 amendes par jour. Pourquoi y en a-t-il si peu, il faut bien savoir que la police a énormément de missions, et la mission du contrôle du parking sur la Place communale, c'est vrai que ce n'est pas la mission prioritaire. Par ailleurs, la police intervient d'abord de façon préventive, on entend parfois les sirènes qui sonnent, ils interpellent, les gardiens de la paix interpellent également, ceux qui ne bougent pas sont verbalisés et ceux qui bougent dans les 20 minutes, on les laisse filer. Ceci explique également le peu d'infractions.

En créant cet espace partagé, on savait très bien qu'on prenait des risques, on savait très bien qu'on devait fonctionner avec une maturité et on n'a pas effectivement toujours le concours de tous les riverains et des visiteurs.

Vous parliez des fonctionnaires qui pouvaient éventuellement se garer devant la zone AJJA, ces fonctionnaires-là sont verbalisés comme tous les autres. Ils connaissent très bien le règlement et ils savent qu'ils ne peuvent pas se garer dans cette zone, et je connais

personnellement certains fonctionnaires qui ont été verbalisés après s'être garés dans cette zone.

Pourquoi ne ferme-t-on pas la place aux voitures, et bien je crois parce qu'on doit laisser la chance à ce projet d'espace partagé de se faire et de réussir. Évidemment, ça prend du temps et les réflexes doivent s'acquérir pour que le projet puisse marcher. Si nous réservons cet espace uniquement aux piétons et aux vélos, on devra régler d'autres problèmes, notamment l'accès aux commerces pour les livraisons.

Il y a une alternative qui existe, c'est le parking Brunfaut. Je conviens que ce n'est pas un parking parfait, mais il existe et nous souhaitons l'améliorer. Ceci est lié au déménagement de la police vers la rue Taziaux et ça prend du temps parce qu'il y a quelques derniers soucis techniques, mais ce déménagement devrait se clôturer dans les semaines qui viennent et ça permettrait de libérer de l'espace et d'envisager une rénovation pour améliorer le sentiment d'insécurité. Parce qu'il s'agit plus d'un sentiment d'insécurité que d'une réelle insécurité. On pourrait aussi envisager, comme l'Agence de stationnement régional le prévoit, de confier la gérance du parking à cette Agence. Ce n'est pas notre métier, comme pour les garages du Mettwie. Un métier comme celui-là ne s'improvise pas, il faut des économies d'échelle, il faut une façon de fonctionner et des procédures que nous ne possédons pas, il faut bien l'avouer. Ce n'est pas notre métier que de gérer un stationnement public.

Une autre alternative existe, c'est en effet le parking de la petite Senne qui comptera 30 places. Une partie de cette place sera mise à la disposition des habitants et des visiteurs et j'espère que ça facilitera le parking dans cette zone et que ça améliorera l'attractivité du quartier.

Dans l'état actuel des choses, dans la majorité des cas et dans la plus grande partie des plages horaires, l'espace partagé fonctionne. Encore aujourd'hui, on a pu organiser des activités sympathiques sur la place. Mais le parking sur cette zone est en effet un problème que nous devons gérer. Je pense qu'il faut laisser la chance à cet espace partagé de réussir et après, on fera un bilan. Mais, nous serons sur la bonne voie quand le parking Brunfaut sera une alternative vraiment séduisante.

Nous avons également pensé organiser une opération marketing parce qu'on comprend bien que le parking Brunfaut n'est pas la solution envisagée en premier et donc, nous souhaitons faire une opération de gratuité à certaines heures, pour que les gens soient amenés à fréquenter ce parking et à le connaître. Toute la difficulté est d'avoir le réflexe de se rendre à ce parking, parce que même les gens qui le connaissent ne s'y rendent pas d'une façon systématique.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur l'Echevin pour vos chiffres, et je salue également votre proposition de transférer le parking Brunfaut à l'Agence, je crois que c'est une bonne idée. Mais je vous mets quand même en garde, le problème du parking Brunfaut, ce n'est pas le prix, et donc ce n'est pas la gratuité qui va changer la chose. Je ne suis pas d'accord sur beaucoup de choses avec Madame Evraud, mais je suis d'accord sur une chose, c'est que ce parking, il

faut le rendre plus attractif, en le mettant plus en valeur, en le rendant plus beaux et en le rendant plus sécurisant au niveau de la perception et de la réalité. Le vrai défi est là, ce n'est pas le prix qui arrête les gens.

Vous dites qu'il y a 3,3 procès-verbaux par jour, c'est vraiment rien du tout quand on voit le nombre d'infractions. Moi, chaque fois que j'y passe, je vois au moins 5 à 10 véhicules en infractions. Donc à mon avis, vous pouvez faire 300 procès-verbaux par jour. Mais je crois que la réalité, c'est que vous appliquez toujours une tolérance, après deux ans vous acceptez toujours une tolérance. Comment voulez-vous qu'à Molenbeek, pas simplement sur la Place communale mais aussi en matière d'infractions au code de la route au sens général, si vous appliquez une tolérance, comment voulez-vous que les gens commencent à respecter les petites infractions? Je trouve qu'à un certain moment, on est au courant qu'on ne peut pas se stationner sur la Place communale et dont vous allez voir que si vous verbalisez systématiquement, le problème va se résoudre tout simplement. Dire qu'on va encore laisser une chance à cette place après deux années de non-respect, je ne comprends pas très bien pourquoi vous prenez cette option-là. Selon moi, c'est le signe que vous n'osez pas trancher et faire quelque chose qui se fait ailleurs, au centre-ville, avec beaucoup de succès.

Toute dernière remarque, et ça, c'est une remarque purement politique, je ne comprends pas comment des échevins avancent des choses dans la presse constamment, et puis, ne les réalisent pas. J'ai donné l'exemple de Monsieur Gypers qui avait dit qu'on allait rendre la place piétonne, il l'a annoncé en 2014, mais ce n'est toujours pas fait aujourd'hui. Il a fait le même cirque avec les tours de stationnement qu'il allait construire place Brunfaut, la tour de stationnement n'est toujours pas là. Mais comment voulez-vous que les gens prennent au sérieux un politique quand il annonce des choses et que par après, il n'y a rien qui bouge.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Nous clôturons ici la séance publique.